



CENTRE RHONE –ALPES D'INGENERIE SOCIALE SOLIDAIRE & TERRITORIALE

REVUE DE PRESSE DU 9 AU 16 AOUT 2017



- [SOCIAL Emplois aidés : attention danger !](#)
- [Le protectionnisme, un libéralisme internationaliste](#)
- [Populaire ou populiste ?](#)
- [Données de connexion : le Conseil constitutionnel prudent mais déterminé](#)
- [«Je suis hors d'âge»](#)
- [Assurance-chômage : le casse-tête de l'ouverture aux indépendants](#)
- [Profession : député](#)
- [De désaccord en rivalité, une introuvable politique commune L'Europe en retard d'une guerre industrielle](#)
- [100 jours de Macron... En politique, l'amour dure trois mois !](#)
- [100 jours de Macron : "Les droits des femmes n'intéressent pas la majorité"](#)
- [Les cent jours de Macron, c'est pas la fête](#)
- [Les femmes, les féminismes et le Président](#)
- [QUELQUES RAPPELS SUR LA DETTE](#)
- [LA MORALISATION DE LA VIE DÉMOCRATIQUE : ON EST LOIN DU COMPTE !](#)

SOCIAL Emplois aidés : attention danger !

[GUILLAUME DUVAL ET MARC CHEVALLIER](#) 11/08/2017

Avec le retour précipité à la semaine de 4 jours à l'école, le gouvernement devrait déjà mettre en route à la rentrée un plan social géant qui ne dit pas son nom dans le secteur de l'animation périscolaire. Mais il entend aussi limiter à 110 000 le nombre de contrats aidés pour le deuxième semestre de 2017, soit une chute de 40 % par rapport aux six premiers mois de l'année et une division par deux par rapport au deuxième semestre de 2016. Un nouveau coup de frein est à prévoir dans le budget 2018.

Dès son arrivée au ministère du travail, Muriel Pénicaud avait affiché son intention de revoir la politique des emplois aidés. Mercredi 9 août, lors de la séance des questions au gouvernement à l'Assemblée nationale, elle a critiqué tout à la fois leur coût et leur efficacité pour lutter contre le chômage et servir de tremplin pour l'insertion.

Les contrats aidés font sortir du fond de la file d'attente de Pôle Emploi des personnes qui n'auraient guère de chance de trouver un emploi. On peut certes discuter leur efficacité pour contribuer à ramener les chômeurs sur le marché du travail, même si elle n'est pas si mauvaise qu'on le dit souvent : non pas qu'ils permettraient réellement de créer des emplois supplémentaires, mais ils contribuent indéniablement à faire sortir du fond de la file d'attente de Pôle Emploi des personnes qui sans eux n'auraient guère de chance de trouver un emploi. En particulier, [les premiers retours sur le dispositif des emplois d'avenir](#), mis en place sous le précédent quinquennat à destination des jeunes âgés de 16 à 25 ans, dépourvus de tout diplôme ou qualification, s'avèrent positifs.

En tout état de cause ces emplois aidés jouent aussi actuellement un rôle majeur dans le fonctionnement de très nombreuses associations et de beaucoup de services publics. Et en particulier à l'école où notamment la plupart des personnes chargées d'accompagner les enfants handicapés sont actuellement embauchées sous ce statut.

Coup dur pour les associations

[Selon les informations de notre confrère Les Echos](#), c'est d'abord le secteur marchand, où les effets d'aubaine de ces contrats sont souvent dénoncés, qui devra se serrer la ceinture : aucun nouveau contrat n'est prévu pour le second semestre. Dans le secteur non marchand, les contrats aidés devraient être réservés prioritairement à l'éducation nationale et à la police. Rien n'est dit concernant le secteur associatif, pour lequel ils constituent pourtant souvent une contribution vitale à leur activité.

Diviser par deux les emplois aidés ? Pourquoi pas, mais à condition d'augmenter à due concurrence les subventions au secteur associatif et de créer les emplois statutaires en nombre correspondant dans le secteur public. A défaut, il faut s'attendre non seulement à des difficultés sociales significatives supplémentaires du côté du chômage, mais aussi à la faillite de nombreuses structures associatives et à une dégradation sensible de la qualité de beaucoup de services publics...

Le protectionnisme, un libéralisme internationaliste

Naissance et diffusion, 1789-1914 par [David Todd](#), le 20 octobre 2009

Le protectionnisme ne date pas des années 1930, mais a été inventé dès le XIXe siècle par des théoriciens allemands, français et américains méfiants vis-à-vis de la puissance commerciale britannique. Pour l'historien David Todd, cette généalogie – souvent méconnue – atténue les soupçons de nationalisme qui pèsent sur l'idée protectionniste.

Depuis l'accélération de la crise économique et financière en septembre dernier, une peur hante les classes politiques et médiatiques occidentales : le retour du « protectionnisme ». De sommet du G7 en sommet du G20, elles répètent que c'est la hausse des barrières douanières qui a transformé le krach de 1929 en dépression et que, pour répondre efficacement à la crise, il faut avant tout résister au « démon nationaliste » du protectionnisme, qui conduit inéluctablement à l'effondrement du commerce international et, *in fine*, à la guerre. Le raisonnement analogique a été une source d'inspiration formidable dans l'histoire des sciences, y compris pour la science humaine qu'est l'économie : Isaac Newton et Albert Einstein, mais aussi Adam Smith et John Maynard Keynes, y ont eu recours. Employée par des mains moins habiles, l'analogie – en particulier l'analogie historique à partir d'un seul exemple – n'est le plus souvent qu'un raccourci facile inspiré par la paresse ou la malhonnêteté intellectuelle.

Le haro actuel contre la tentation protectionniste à partir de l'exemple de 1929 en est un exemple frappant. Le recours au protectionnisme dans les années 1930 – promu, entre autres, par Keynes lui-même [1] – n'a pas été la cause principale d'une dépression provoquée par la spéculation financière et rendue dramatique par les politiques déflationnistes de Heinrich Brüning en Allemagne et de Pierre Laval en France. Au pire, dans les pays d'échelle moyenne comme l'Allemagne et la France, le protectionnisme a été une réponse inadéquate à la crise. Au mieux, comme dans le cas du Royaume-Uni et de son empire – avec les accords d'Ottawa instituant un système de « préférence impériale » entre les îles britanniques et leurs possessions outre-mer en 1932 –, il a même pu contribuer à un relèvement économique partiel en apportant un soutien à la demande de produits nationaux. Dans tous les cas, les dirigeants de l'époque, en se tournant vers le protectionnisme, commettaient la même erreur que les dirigeants actuels qui cherchent à retirer des leçons de la dépression économique précédente : c'était au protectionnisme que l'on attribuait la sortie de la grande dépression des années 1870-1880. La lutte actuelle contre le protectionnisme fait figure de ligne Maginot intellectuelle, qui interdit la tenue de débats plus substantiels sur la réorganisation du capitalisme mondial.

Pour être utile, le recours aux analogies historiques doit reposer sur plusieurs exemples et, autant que possible, la longue durée. Le protectionnisme ne date pas des années 1930. Il est le produit d'un débat intellectuel et idéologique d'une intensité exceptionnelle, qui s'est déroulé au lendemain de la Révolution française et des guerres napoléoniennes, dans la périphérie immédiate du cœur industriel de l'époque, la Grande-Bretagne, c'est-à-dire en France, en Allemagne et aux États-Unis. Loin d'être lié aux idéologies totalitaires du XXe siècle ou même d'être « antilibéral », ce protectionnisme était ancré dans le libéralisme issu des Lumières et de la Révolution. Mais ses partisans le définirent comme un libéralisme réaliste, patriotique et anticosmopolite, ou encore comme l'expression d'une solidarité nationale entre classes sociales face aux contraintes du marché mondial. Paradoxalement, ce patriotisme ou nationalisme économique fut lui-même le fruit d'un débat transnational franco-germano-américain, avant que les idées protectionnistes ne s'exportent depuis le monde occidental jusqu'en Amérique Latine et en Asie orientale. Discredité en tant que politique économique parmi les classes dirigeantes, le protectionnisme en tant qu'idéologie n'en conserve pas moins un puissant attrait parmi les électeurs, notamment dans les pays où sa domination fut étroitement liée à une phase de démocratisation en profondeur de la société politique, comme les États-Unis ou la France.

L'invention du protectionnisme

La restriction douanière comme moyen de décourager les importations et d'encourager la fabrication de certains produits était un outil banal des systèmes dits « mercantilistes » des XVIIe et XVIIIe siècles. Aux côtés des compagnies commerciales dotées de monopole pour les échanges avec certaines parties du monde, de l'exploitation intensive de colonies esclavagistes pour se procurer des denrées tropicales ou encore de la réglementation de la production manufacturée dans le cadre de corporations, il ne s'agissait que d'un volet d'une vaste politique visant à maximiser le solde de la « balance du commerce », c'est-à-dire l'excédent des exportations sur les importations. C'est contre l'ensemble de cette politique volontariste et de privilèges accordés à certains

groupes de producteurs ou de marchands que plusieurs philosophes des Lumières françaises – le physiocrate François Quesnay, Turgot, Jean-Baptiste Say – et britanniques – Adam Smith, Jeremy Bentham et David Ricardo – élaborèrent une doctrine libérale et égalitaire de non-intervention des pouvoirs publics dans la vie économique [2].

Des deux côtés de la Manche, la Révolution française et la Révolution industrielle balayèrent l'essentiel de la panoplie mercantiliste entre 1780 et 1830. En Grande-Bretagne, sous l'impulsion d'un puissant mouvement d'opinion orchestré par l'*Anti-Corn Law League*, un lobby manufacturier fondé à Manchester en 1838, le libéralisme économique prit une forme extrême avec l'abolition intégrale des barrières douanières à l'importation – ce qu'on commence à désigner par l'expression de « *free trade* » à partir des années 1820 outre-Manche et de « libre-échange » en France à partir des années 1840. En France, l'adoption d'un régime économique libéral fut à plusieurs égards plus précoce qu'en Grande-Bretagne, mais il achoppa sur la question douanière. Sous la monarchie de Juillet (1830-1848), plusieurs hommes politiques et intellectuels de tendance orléaniste – le jeune Adolphe Thiers, l'ingénieur Charles Dupin, l'agronome Mathieu de Dombasle – se prononcèrent pour un libéralisme économique limité au marché intérieur, au nom de la solidarité nationale et pour défendre les producteurs nationaux incapables de lutter contre la concurrence de la grande industrie britannique ou de la main-d'œuvre servile agricole de l'Empire russe. Au milieu des années 1840, un nouveau mot est créé pour désigner cette opposition au libéralisme douanier, qui remporte le soutien d'une grande majorité de l'opinion : « protectionnisme » – « *protectionism* » et « *Protektionismus* » (ou « *Schutzoll* ») sont apparus en anglais et en allemand à la même époque [3].

Le protectionnisme moderne n'était donc pas le mercantilisme ressuscité. Ses principaux porte-parole condamnaient la doctrine de la balance du commerce et l'idée typiquement mercantiliste d'une quantité fixe de richesses disponibles. Ils préconisaient un développement reposant sur le marché intérieur plutôt que sur les exportations. Ils étaient libéraux en politique, hostiles aux institutions d'Ancien Régime, et libéraux en économie, sauf sur la question douanière. Adolphe Thiers a prouvé son libéralisme politique en contribuant au renversement de Charles X en 1830, en s'opposant à l'autoritarisme de Napoléon III sous le Second Empire, et en œuvrant à l'établissement d'une république modérée au début des années 1870. Il prouva également son attachement viscéral à la propriété privée et aux autres institutions du capitalisme libéral en prenant la tête de la lutte contre les tendances socialistes de la Révolution de 1848 et de la Commune de 1871. Contrairement à ce qu'affirmait Frédéric Bastiat, le chef de file du libre-échangisme français, le protectionnisme n'était pas non plus la matrice du « communisme » [4]. Le protectionnisme était plutôt, par opposition au libéralisme cosmopolite des libre-échangistes, un libéralisme internationaliste, au sens propre de ce dernier terme. Les protectionnistes cherchaient à réconcilier les préceptes de l'économie libérale avec le concept de souveraineté nationale et l'existence de plusieurs nations en Europe et dans le monde : libéralisme internationaliste ou nationalisme de marché, selon la perspective adoptée.

Le nationalisme du protectionnisme a souvent donné lieu à des débordements xénophobes, en particulier anglophobes au XIXe siècle. Le principal lobby protectionniste, l'Association pour la défense du travail national, fit placarder sur les murs de Lille et Mulhouse, en 1846, une affiche contre le libre-échange intitulée « De l'entrée des marchandises anglaises en France » : « N'est-il pas vrai que c'est en travaillant qu'on gagne de quoi vivre, et que faire travailler l'Anglais pour habiller le Français, c'est donner le pain du Français à l'Anglais ? », interrogeait le texte, avant d'accuser les libre-échangistes d'appeler « l'Anglais à régner en France » et de recommander l'union des classes, car « quand il s'agit des Anglais, chefs et ouvriers en France n'ont qu'un même intérêt, une même pensée, un même cœur [5] ». La propagande anglophobe de l'Association pour la défense du travail national, dominée par le grand patronat industriel, avait aussi pour but de détourner la colère ouvrière, au moment des premiers débats sur l'émergence d'un prolétariat urbain, contre « l'étranger ».

Cet objectif fut partiellement atteint. Par universalisme et par attachement au thème de l'amitié entre les peuples, la gauche démocratique et socialiste de la monarchie de Juillet avait d'abord pris position en faveur de la liberté du commerce international. Confrontés au danger concret de concurrence avec la grande industrie britannique en 1846-1848, les fouriéristes, babouvistes, proudhoniens et socialistes chrétiens de Philippe Buchez apportèrent un soutien paradoxal au patronat dans la lutte contre le libre-échange. Selon *La Fraternité*, « le libre-échange » serait « le règne sans opposition du capital » et « le droit, pour le capitaliste, au nom de la liberté, de tenir à la merci le peuple des travailleurs ». D'après *L'Atelier*, « les libre-échangistes de l'autre côté de la Manche [étaient] les amis du peuple, à peu près comme le loup est l'ami du mouton ». [6] Après la proclamation de la République en février 1848, plusieurs émeutes ouvrières exigèrent et obtinrent l'expulsion d'ouvriers étrangers, en particulier britanniques, qui travaillaient dans le textile ou la construction de chemins de fer, dans le Nord, en Normandie et dans l'ouest du pays.

Comment expliquer cet embrasement protectionniste et nationaliste de la gauche démocratique ? Il faut se souvenir que, depuis la Révolution française jusqu'aux années 1880, l'attachement à la nation et l'anglophobie étaient d'abord des thèmes de gauche [7]. De plus, les hommes de centre-droit qui « inventèrent » le discours protectionniste prirent soin de lui donner une tonalité égalitaire et démocratique propre à séduire la gauche. Dès 1836, Dupin affirmait : « Notre législation protectrice a pour but de réserver pour le peuple français la plus grande masse de travail que des Français puissent faire. Grâce à la protection douanière, il n'y a plus de prolétaires, mais seulement des ouvriers français sous l'égalité glorieuse du drapeau tricolore ». Sans pousser aussi loin le populisme, Thiers associait systématiquement le système protecteur à l'héritage de 1789 et, en particulier, à la défense des petits producteurs agricoles et industriels, contre la concurrence de la grande propriété foncière et mobilière britannique. Il ne se priva pas de citer, en exemple, la jeune République américaine, pays pratiquant une politique très protectionniste et pourtant « le plus libéral et le plus démocratique » au monde [8].

Le modèle américain n'a jamais servi de référence aux adversaires du libéralisme économique, pas plus au XIXe siècle que de nos jours. Mais le libéralisme américain passait alors, à juste titre, pour plus égalitaire que le libéralisme aristocratique prévalant en Grande-Bretagne. Cette combinaison de nationalisme égalitaire et de libéralisme économique n'était pas propre au protectionnisme français : comme le libre-échange, les idées protectionnistes traversèrent les frontières, confirmant le caractère internationaliste quoiqu'anticosmopolite de cette idéologie politico-économique.

La diffusion transnationale d'un nationalisme économique

Le caractère transnational du libre-échange est évident et bien connu. Le plus souvent à partir de la Grande-Bretagne, à travers les écrits d'économistes et de publicistes utilitaristes (David Ricardo, John Stuart Mill, John Bowring), parfois à partir de la France, à travers les brochures de Frédéric Bastiat, les concepts de division internationale du travail et d'avantages comparatifs nourrissent la mise en place de groupes de pression libre-échangistes, au moins dans le monde occidental. Quand le travail de persuasion intellectuelle ne suffisait pas, les pays occidentaux n'hésitaient pas à recourir à la canonnière pour imposer l'ouverture au commerce international des marchés du Moyen-Orient et de l'Asie orientale : le blocus d'Alexandrie par la Royal Navy en 1840-1841, les guerres de l'Opium livrées par la Grande-Bretagne à la Chine en 1839-1842 et – avec le soutien de la France – en 1856-1860, ou l'expédition du commodore américain Matthew Perry au Japon en 1853 [9].

Mais le protectionnisme connut lui aussi une carrière internationale, depuis les influences réciproques entre économistes protectionnistes occidentaux dans la première moitié du XIXe siècle jusqu'à leur réception dans le reste du monde, en particulier en

Asie, à partir des années 1880. Alors que les concepts libre-échangistes circulaient de manière « verticale », depuis les puissances dominantes (Grande-Bretagne, France dans une moindre mesure) vers les pays ou régions en développement, les idées protectionnistes s'échangèrent « horizontalement », le long d'un axe comprenant les principaux pays tâchant de combler leur retard industriel sur la Grande-Bretagne : États-Unis, France, Allemagne. Placés dans des positions géopolitiques et économiques similaires, ces trois pays furent les berceaux simultanés du protectionnisme.

L'exemple de Friedrich List

Friedrich List, entrepreneur et intellectuel né en 1789 à Reutlingen dans le Sud-Ouest de l'Allemagne, offre un exemple frappant de ce transnationalisme du protectionnisme [10]. Ce farouche partisan de l'unité allemande, père spirituel du Zollverein – union douanière des États allemands réalisée sous l'égide de la Prusse en 1834 –, est parfois présenté comme un précurseur du nationalisme germanique réactionnaire et expansionniste des années 1890-1945. C'était pourtant un progressiste convaincu, forcé de s'exiler de l'Allemagne de Metternich en 1821, expulsé par la France des Bourbons en 1822, et réfugié aux États-Unis de 1825 à 1831 : lié au général Lafayette en France, il fut aussi proche d'Andrew Jackson, un Démocrate populiste élu à la présidence américaine en 1828. List fit également preuve d'un enthousiasme précoce pour la toute récente invention du chemin de fer : il milita pour la constitution de vastes réseaux ferrés dès la fin des années 1820 et supervisa la construction de la première grande ligne allemande, entre Dresde et Leipzig, terminée en 1837.

L'Allemand cosmopolite jeta les jalons de sa doctrine protectionniste pendant ses séjours en France (dans les années 1820 et 1830) et aux États-Unis (1825-1831). Dès 1825, admirant les résultats de la protection douanière dans la vallée de la Seine, il écrivit dans son journal personnel : « Quand donc la vue de régions industrielles aussi riches remettra-t-elle sur le droit chemin les émules d'Adam Smith ? [11] » En 1827, à l'instigation d'un groupe de pression protectionniste, la Pennsylvania Society for the Promotion of Manufactures, il rédigea en anglais une série de lettres qui battaient en brèche les arguments des défenseurs de la liberté commerciale aux États-Unis. Publié dans la presse de Philadelphie puis sous forme de brochure, avec pour titre *Outlines of American Political Economy*, ce texte rejetait les conclusions de Smith et de ses successeurs sur la liberté du commerce, en proposant de refonder l'économie politique sur la base d'un nouveau concept, celui de « puissance productive » – plutôt que la « richesse » – des nations. Cette esquisse d'une théorie protectionniste s'inspirait des premiers partisans d'un « système américain » de tarifs élevés contre les importations de produits manufacturés britanniques [12]. List citait aussi abondamment Jean-Antoine Chaptal, chimiste et ministre de Napoléon, dont l'ouvrage *De l'industrie française* (1819) appelait la France à conserver la protection douanière pour ne pas compromettre les progrès industriels réalisés sous la Révolution et l'Empire.

Lors d'un séjour à Paris en 1837, List décida de participer à un concours de l'Académie des sciences morales et politiques sur le thème de « la liberté du commerce ». L'entrepreneur de chemins de fer se refit théoricien et, avec l'aide de sa fille francophone, rédigea en français un mémoire de 165 pages. Ce texte, retrouvé par des universitaires allemands dans les années 1920 et publié sous le titre de *Système naturel d'économie politique* – une formule employée par l'auteur dans le manuscrit – était la première tentative de List d'élaborer une théorie systématique de la protection douanière comme moyen de développement économique. List y présentait sous leur forme quasi définitive ses deux principaux arguments contre les prescriptions libérales de l'économie politique classique en matière de commerce international : la « théorie des forces productives » comme moyen de mesurer le progrès économique, par opposition à la « théorie des valeurs » privilégiée par les disciples de Smith ; et le primat de l'histoire des nations sur le raisonnement abstrait et cosmopolite. En particulier, List proposait une théorie du développement de l'économie nationale en trois stades, auxquels correspondent trois politiques commerciales différentes : une politique initialement libérale pour donner le goût des produits manufacturés ; une phase de protection temporaire pour les industries modernes, comme le coton et le fer ; et un retour au libre-échange une fois la Grande-Bretagne rattrapée [13].

L'Académie accorda la mention d' « ouvrage remarquable » à trois mémoires, dont celui de List, mais n'en jugea aucun digne du premier prix. List attribua cet échec relatif à la supériorité numérique des libre-échangistes parmi les membres de la section d'économie politique de l'Académie. Loin de se décourager, il entreprit de développer ses idées de manière plus rigoureuse dans un véritable traité, qu'il souhaitait publier simultanément en français et en allemand. Pendant trois ans, il continua de vivre à Paris, comme correspondant du journal libéral allemand *La Gazette d'Augsbourg*, et travaillant à son ouvrage bilingue, dont il ne termina pas la version française [14]. Mais la version allemande parut à Stuttgart en 1841, sous le titre *Das nationale System der politischen Oekonomie* (« Le système national d'économie politique »). Elle valut à List un succès immédiat auprès du public allemand. Grâce au soutien financier de lobbys industriels d'Allemagne méridionale, il put aussi fonder un nouveau journal économique, *Das Zollvereinsblatt*, qui réclama avec vigueur la hausse des barrières douanières du Zollverein ou union douanière des États allemand fondée sous l'égide de la Prusse en 1834. List mit fin à ses propres jours, probablement en raison de ses difficultés financières, en 1846.

Sa conception historicisante du développement économique et l'accent qu'il mit sur les bienfaits d'une protection douanière temporaire et modérée bénéficièrent néanmoins d'un rayonnement inégalé. *Le Système national* fut traduit en de multiples langues [15]. Un ouvrage publié à l'occasion du cent-cinquantième anniversaire de la mort de List a pu retracer l'influence de ses écrits sur les débats de politique économique au XIXe et au XXe siècles dans plus d'une vingtaine de pays européens, depuis l'Irlande jusqu'à la Turquie [16]. Sa pensée a joué un rôle déterminant dans l'adoption de politiques protectionnistes industrialisantes par la Russie des années 1890 et le Japon de l'ère Meiji [17]. Elle a acquis un caractère sulfureux en Europe, parce qu'elle fut récupérée par les pangermanistes de l'école historique d'économie à la fin du XIXe et les nazis dans l'entre-deux-guerres. Il est vrai que List lui-même réclamait l'annexion du Danemark et des Pays-Bas par l'Allemagne. Mais c'est parce que, comme la plupart des patriotes de son temps, il pensait que seules les grandes nations, à même d'assurer leur indépendance économique, étaient adaptées au monde moderne. Son nationalisme allemand ne l'empêcha pas d'être en même temps un patriote américain et un partisan de l'expansion française : son fils mourut officier de la cavalerie française, pendant la conquête de l'Algérie. Ce pluri-nationalisme facilita la dissémination globale des idées de List et leur adaptation à différents contextes culturels [18].

L'exemple de Henry Carey

L'éditeur et intellectuel Henry Carey offre un autre exemple du caractère à la fois transnational et progressiste du protectionnisme au XIXe siècle [19]. Son père, Matthew Carey, fondateur de la première grande maison d'édition américaine au début du siècle, avait déjà pris position en faveur de tarifs élevés contre les importations britanniques et s'était occupé de la publication aux États-Unis d'écrits protectionnistes de Chaptal et des *Outlines* de List. Partisan d'un libéralisme économique intégral, Henry Carey prit d'abord parti pour le libre-échange dans ses *Principles of Political Economy* (1837-1840). Mais comme son père, émigré irlandais, Henry était un anglophobe radical, presque paranoïaque, qui interprétait toutes les initiatives de Londres comme faisant partie d'un plan d'asservissement du monde à la puissance britannique. L'adoption du libre-échange par la Grande-Bretagne en 1846, combinée à la crise commerciale qui frappa les États-Unis au milieu des années 1840 après l'adoption d'une législation douanière plus libérale, provoqua son revirement. Cette conversion, d'après l'intéressé, eut lieu soudainement un matin de 1847 : « Je sautai

de mon lit, m'habillai, et fus un protectionniste à partir de cet instant. » Carey s'imposa comme le grand pourfendeur du libre-échange aux États-Unis. Dans plusieurs dizaines de brochures et dans la presse, il attribua tous les maux de son pays et du reste du monde non-britannique, depuis la misère du prolétariat rural de l'Inde jusqu'au maintien de l'esclavage dans les États du Sud, à la libéralisation du commerce international encouragée par Londres [20].

Ce protectionnisme virulent, qui offrait systématiquement le modèle économique français comme alternative au libre-échange britannique, eut une influence profonde sur la culture politique et économique américaine. Carey fut l'un des fondateurs du nouveau Parti républicain anti-esclavagiste dans les années 1850 et le conseiller économique d'Abraham Lincoln pendant la guerre de Sécession (1861-1865). C'est sur ses instances et par opposition au libre-échangisme des États sécessionnistes du Sud que Lincoln adopta une politique ultra-protectionniste. Des tarifs protecteurs très élevés, oscillant entre 50 et 100 % de la valeur des produits importés, continuèrent de caractériser la politique américaine jusqu'à la fin des années 1950. Partiellement inspirée des exemples français et, dans une moindre mesure, allemand, la pensée économique de Carey – mélange étonnant d'organicisme inspiré par les progrès de la chimie contemporaine avec une foi intransigeante dans les vertus du capitalisme individualiste et une anglophobie radicale – eut en retour un impact significatif sur l'ancien monde. Ses ouvrages furent traduits de son vivant en français, allemand, russe, italien et japonais. Comme celles de List, ses idées furent détournées en Allemagne par des historiens et des philosophes affiliés à la droite nationaliste. Son principal disciple autoproclamé, Eugen Dühring (celui de l'*Anti-Dühring* d'Engels), fut aussi l'un des principaux inventeurs de l'antisémitisme moderne [21].

Conclusion

Le protectionnisme, à partir de la fin du XIXe siècle et surtout en Allemagne, a donc bien pu nourrir le nationalisme xénophobe qui a ravagé l'Europe entre 1914 et 1945. Mais les exemples de Thiers, List et Carey montrent que le protectionnisme a d'abord été le fruit d'échanges intellectuels entre nations « dominées » contre la puissance dominante de l'Empire britannique, plutôt que l'expression d'une soif de domination nationaliste. Ils suggèrent aussi qu'il a souvent été la facette économique d'un libéralisme égalitaire, de gauche ou de centre-gauche, qui plaçait le citoyen au-dessus du consommateur. Contrairement à ce que croient beaucoup de leurs partisans respectifs, de nos jours comme au XIXe siècle, la lutte entre le libre-échange et le protectionnisme n'est pas un conflit entre le bien et le mal. Les tarifs protecteurs ne conduisent pas plus mécaniquement à la guerre que le libre-échange ne garantit la paix, comme en témoigne le traité de commerce conclu entre la France et la Prusse en 1862, qui n'a pas empêché le déclenchement de la guerre de 1870. Les tarifs ne sont ni plus ni moins que des impôts sur les produits importés, avec – comme tout impôt – des effets adverses et positifs sur la création de richesses. Leur signification politique et leurs conséquences économiques ont, elles, considérablement varié au cours de l'histoire.

Populaire ou populiste ?

À propos de : Éric Fassin, *Populisme : le grand ressentiment*, Textuel par [Federico Tarragoni](#), le 10 juillet

Un populisme de gauche est-il possible, qui s'opposerait au néo-libéralisme ? L'essai stimulant d'Éric Fassin déconstruit une telle alternative en insistant sur la nécessité, pour la gauche, d'abandonner le mythe du « peuple un » et d'épouser au contraire les causes démocratiques plurielles qui traversent les sociétés contemporaines.

Recensé : Éric Fassin, *Populisme : le grand ressentiment*, Paris, Textuel, 2017, 86 p., 11,90 €.

Dans ce livre synthétique et percutant, le sociologue Éric Fassin apporte une contribution à la compréhension de l'un des traits marquants de la politique contemporaine : la montée des populismes. Ce phénomène, en Europe et dans le monde, est considéré comme caractéristique de notre âge démocratique.

Le livre d'É. Fassin contribue à déceler les enjeux du populisme pour la reconstruction d'une critique démocratique (et de la gauche qui en serait l'expression) à l'avenir. Son intention n'est pas de reconceptualiser sociologiquement le phénomène ; le populisme lui apparaît comme un concept indéterminé qui ne décrit aucune idéologie ou tradition politique spécifique. Il s'agit, pour É. Fassin, d'identifier le populisme sans le définir ; ou plutôt (car comment problématiser quoi que ce soit sans définir ce dont il est question ?), en le définissant *a minima* comme un style politique séducteur et illusionniste qui s'appuierait sur une vision « totalisante [et] inséparablement excluante » du peuple. Le populisme désignerait ainsi le style de communication et de gouvernement propre à tous ces leaders politiques – Trump, Erdogan, Le Pen – qui cherchent à unifier, totaliser et incarner le peuple en l'opposant aux élites censées le déposséder de sa souveraineté.

Il convient de le souligner d'emblée : une telle définition, tout en étant répandue dans les médias et les sciences sociales, ne va guère de soi lorsqu'on aborde la tradition historique du phénomène [1] ; surtout, elle tend à le désidéologiser, tout en l'assimilant au fascisme, ce qui pose la question de la coexistence de deux désignateurs pour un même champ phénoménal [2]. Enfin une telle définition sort, à proprement parler, le populisme du domaine épistémologique des sciences sociales, où l'explication ne peut jamais être séparée d'une définition rigoureuse et historiquement pertinente des phénomènes [3].

Sans doute faut-il mettre ce cadrage conceptuel lâche sur le compte de la réflexion contemporaine sur le populisme et, dans le cas du livre d'É. Fassin, sur le compte du fait qu'il s'agit d'un essai, revendiqué comme tel. Mais il convient d'y insister d'emblée, car il oriente toute la problématique du livre.

Un moment populiste propice pour la gauche ?

Si le populisme traduit aujourd'hui un certain nombre d'enjeux pour la démocratie et la gauche, c'est que, comme le rappelle l'auteur, il change de signification sous nos yeux. Là où en France il désigne encore la droite nationaliste et xénophobe, des expériences politiques inédites, entre l'Amérique latine et l'Europe, l'ont requalifié à gauche. Entre le tournant à gauche en Amérique latine au début des années 2000 (Venezuela, Bolivie, Équateur) et la progression de Podemos en Espagne, de Syriza en Grèce et du Front de gauche en France, autant d'expériences qualifiées dans le sens commun de « populistes », une nouvelle interrogation chemine désormais : ce même populisme qui est universellement décrié en France, et réputé comme un cancer de la démocratie, pourrait-il être utilisé à gauche pour radicaliser la démocratie ?

Évidemment, employer un terme jusque-là réservé à la droite nationaliste et xénophobe pour qualifier la gauche anti-néo-libérale suppose une redéfinition conceptuelle. C'est la philosophie politique d'Ernesto Laclau et Chantal Mouffe qui s'en est chargée, en s'appuyant sur un « revirement, voire un renversement » (p. 21) des significations communément associées au populisme. Les nouvelles expériences de la gauche radicale surgies entre l'Amérique latine et l'Europe se sont bâties en effet sur une opposition discursive et programmatique entre des « politiques du peuple » (participatives, inclusives, citoyennes) et le néo-libéralisme en tant que « politique des élites » (technocratique, excluante, anti-démocratique ou se limitant à la version libérale de la démocratie représentative). En mettant l'accent sur la signification démocratique et plébéienne du « peuple » plutôt que sur son essence nationale ou ethnique, ces expériences ont montré qu'un populisme de gauche est possible : il se pourrait ainsi que le populisme ne soit plus nécessairement « l'envers démagogique de la démocratie », mais « une forme de renouvellement démocratique, même à gauche » (p. 21).

Une telle hypothèse suscite toutefois le scepticisme d'É. Fassin, pour deux raisons principales. *Primo* : même en supposant de rendre le populisme gauchocompatible à partir de sa critique du néolibéralisme et des oligarchies, le simple fait qu'un populisme nationaliste et xénophobe persiste à droite conduit à accepter l'idée qu'une même philosophie d'action politique puisse s'accommoder de deux traductions idéologiques opposées (p. 21). *Secundo* : le populisme se fondant sur l'opposition matricielle entre le peuple et les élites, il n'est pas certain que la culture historique de la gauche puisse s'en accommoder facilement :

beaucoup sont dans l'embarras : d'un côté la dénonciation du populisme masque mal, le plus souvent, une haine du peuple ; de l'autre, l'anti-élitisme peut-il vraiment faire bon ménage avec les valeurs de gauche ? (p. 22)

Ces deux critiques touchent en effet à l'essentiel. En premier lieu, défendre la perspective d'un populisme de gauche suppose, bien plus que ne le font E. Laclau et C. Mouffe [4], d'inscrire le populisme dans une tradition idéologique spécifique, nationaliste-xénophobe ou démocratico-plébéienne. Suivre une telle perspective, qu'É. Fassin évince d'emblée, oblige à montrer, d'un point de vue historique, que si les expériences mentionnées de la gauche radicale sont bien populistes, leurs supposés avatars à l'extrême droite ne le sont pas, et qu'ils se rapprochent bien plus de la constellation fasciste [5]. En deuxième lieu, comme le souligne É. Fassin, défendre la perspective d'un populisme de gauche suppose de dépasser l'agoraphobie consubstantielle aux usages contemporains du concept, c'est-à-dire le mépris du peuple, de la démocratie et du conflit populaire qu'il véhicule [6]. Cela suppose aussi de clarifier le « l'anti-élitisme » dont il est question. Car si, d'un point de vue historique, la gauche radicale française s'est souvent opposée à l'oligarchie, reprenant volontiers le mythe du « peuple » contre les « gros » [7], elle n'a jamais affiché une philosophie organiquement anti-élitiste (que l'on pense à « l'élitisme pour tous » de Jean Vilar ou à la promotion des élites ouvrières au sein du PCF [8]).

C'est au vu de ces deux séries de critiques que Fassin énonce sa thèse, qui se veut une réfutation pragmatique de l'utilité politique d'un tournant populiste à gauche :

rapatrier le populisme à gauche n'apportera pas les résultats électoraux escomptés. Quand bien même on échapperait à toute dérive, c'est-à-dire si l'on parvenait à purger le populisme de la xénophobie et du racisme hérités des droites extrêmes [...] la gauche [...] risque de se dissoudre, dès lors qu'elle place le populisme en amont du clivage entre droite et gauche. (p. 22).

Une critique pragmatique du populisme de gauche

É. Fassin ajoute ici un argument fondamental, qui a trait à l'opposition entre populisme et néolibéralisme. Car dans l'interprétation d'E. Laclau et C. Mouffe, le populisme est un type de politique « agonistique » ancrée dans des mobilisations populaires et opposée au néolibéralisme, politique « dépolitisante » qui vise à déconflictualiser la démocratie et, suivant l'expression de Wendy Brown, à la « dépeupler ».

Mais si l'on suppose que le populisme est un style visant à unifier le peuple, à le purger de ses différences et de ses ennemis internes, et à l'opposer aux élites, une telle opposition apparaît factice : dans la mesure où le néolibéralisme s'accommode tout à fait de la résurgence du nationalisme et de la xénophobie, le populisme vient lui garantir, contre toute apparence de conflit, une légitimité populaire. Les exemples de Thatcher et de Trump en témoignent parfaitement. Dans le cas de Thatcher, la rhétorique populiste vient sceller, sous couvert de protéger le bon peuple travailleur des assistés ou des immigrés, le démantèlement des droits sociaux pour tous. Dans celui de Trump, ce n'est pas son programme économique interventionniste (d'ailleurs très changeant) qui fidélise son électorat, mais son racisme et son machisme, bref sa bataille culturelle. Son populisme donne une expression politique au ressentiment « non pas des "perdants" de la mondialisation, comme on aime à le croire, mais de ceux qui, quelle que soit leur réussite ou leur échec, remâchent le fait que d'autres, qui pourtant ne les valent pas, s'en sortiraient mieux. C'est en ces termes qu'on peut comprendre la rage contre les minorités et les femmes, mais aussi contre les "assistés" » (p. 70). Ce ressentiment, fondé sur ce que Spinoza appelait des « passions tristes », n'ouvre pas à la démocratie, mais à la haine et à la violence.

Par ailleurs les populismes n'ont pas, loin s'en faut, le monopole de la voix populaire. En comparant les données de la dernière élection présidentielle américaine, du Brexit britannique et du vote FN en France, É. Fassin montre que les classes populaires ne sont pas mobilisées, tel un front uni, en faveur des populismes. Aux États-Unis, ce sont leur abstention et la désaffection de l'électorat de la *Rust Belt* pour les démocrates qui ont sonné le glas de la campagne d'Hillary Clinton, [bien plus que le vote des Blancs pauvres sans éducation](#) (p. 53). En Grande-Bretagne, il est difficile de soutenir l'hypothèse d'un vote populaire en faveur du *Leave*, en l'absence de données raciales et dans l'impossibilité d'apprécier l'influence spécifique du revenu et de l'éducation sur le vote (p. 54). En France, le parti populaire par excellence demeure l'abstention, majoritaire chez les populations issues de l'immigration postcoloniale (p. 56).

Cela permet à l'auteur de proposer quelques distinctions analytiques qui puissent servir de base aux débats sur le populisme. Le peuple auquel les populismes font appel en recouvre au moins trois, qu'il importe de séparer soigneusement dans l'analyse : le peuple politique, c'est-à-dire le dépositaire de la souveraineté, élément-clé de l'idéologie populiste ; le peuple des classes populaires, le « bas peuple », qui demeure souvent à l'écart de la politique, du moins électorale ; le peuple électoral, qui n'est pas un mais pluriel, car plusieurs peuples s'expriment à travers l'élection :

L'enjeu est théorique : la politique de la représentation nationale amène à construire, non pas le peuple, mais un peuple (plutôt qu'un autre). Ce serait une illusion populiste, symétrique de l'illusion du consensus, de ne connaître et reconnaître qu'un peuple et un seul, comme si le travail politique revenait à l'exprimer plutôt qu'à le construire. (p. 61)

D'où la conclusion d'É. Fassin : la tâche de la gauche n'est pas de reprendre à son compte la forme populiste pour séduire l'électorat de l'extrême droite, mais de reconquérir les classes populaires abstentionnistes. Car

l'abstention n'est pas seule indifférence. Elle dit un dégoût de la politique telle qu'elle est ; autrement dit, elle est bien politique. (p. 81)

C'est à partir de cet électorat potentiel que la gauche peut reconstruire un programme, résolument internationaliste et cosmopolitique, agrégeant différentes causes de droit, c'est-à-dire différents peuples (le peuple des femmes, des roms, des ouvriers, des précaires, des sans-papiers) [9]. Une telle gauche ne devrait pas se structurer à travers l'opposition entre « ceux d'en bas » et « ceux d'en haut », opposition que l'auteur assimile (p. 84), à tort, à celle que trace Machiavel entre les « humeurs de la cité » et qui, elle, n'est pas de nature sociologique, mais proprement politique [10]. Il faudrait, contre le populisme de gauche où le « populisme » est le substantif primaire et la « gauche » un qualificatif secondaire, « esquisser un programme substantiel pour une gauche substantive, première et non seconde » (p. 85).

Et si le populisme n'était pas ce que l'on croyait ?

Si la thèse est forte, rien ne nous garantit toutefois que le populisme soit effectivement ce que l'auteur affirme qu'il est. Dans la tradition latino-américaine, à laquelle l'auteur ne se réfère pas malgré sa centralité pour l'objet traité, le populisme désigne bien autre chose qu'une simple politique du ressentiment. Le populisme que la sociologie sous-continentale a analysé de manière positive et critique depuis les années 1960 a désigné surtout une politique de création de droits sociaux et de structuration des États-providence, en lien étroit avec des mobilisations ouvrières hétérogènes du point de vue de l'appartenance nationale ou ethnique [11].

Prenons, parmi une multitude d'exemples possibles, le cas de l'Argentine péroniste décrite par les premiers sociologues du phénomène, comme Gino Germani ou Torcuato di Tella. Ici, le populisme n'est guère le lieu d'une bataille culturelle visant à légitimer le racisme, le sexisme

ou la violence. Au contraire : le populisme peut être vu comme le berceau d'une nouvelle, et puissante, démocratisation passant par l'État et l'institution syndicale [12]. L'orientation idéologique du péronisme n'est, quant à elle, pas nationaliste mais internationaliste, sur la base de l'anti-impérialisme défendu par le mouvement des non-alignés. Du moins dans le péronisme des années 1945-1954 et dans son prolongement postérieur chez les *Montoneros*, le peuple n'est pas unifié ou totalisé mais pluralisé à partir d'une multitude de figures de l'émancipation populaire (culturelles, sexuelles, coloniales, indigènes etc.). Il apparaît, en d'autres termes, comme un opérateur de la politique démocratique, et non pas comme une essence fabriquée rhétoriquement et institutionnellement par l'exclusion xénophobe du bouc émissaire. Cela étant, Germani et di Tella insistent sur une contradiction structurelle du péronisme, qui vaut pour tout populisme : la démocratisation, effective, va de pair avec la tentative étatique d'instrumentaliser politiquement les masses, via un contrôle accru des organisations populaires. Cette contradiction vient du fait que le populisme est un type de politique plébéienne de gauche étroitement dépendante du leadership charismatique du chef et de la forme étatique, et qu'il en subit donc les excès : le personnalisme et l'étatisme (autoritarisme ou corporatisme). Ce sont ces caractéristiques qui s'observent dans les populismes latino-américains entre les années 1930 et 1970, ainsi que dans leur « revival » dans certains pays du tournant à gauche (au premier rang desquels le Venezuela chaviste), ou encore dans la gauche radicale qui s'en revendique aujourd'hui en Europe. Tout dépend donc de la définition du phénomène que l'on adopte et, conformément à la méthode des sciences sociales, de la construction conceptuelle que l'on fait de l'objet. Il se pourrait bien que le tournant démocratico-populaire qu'É. Fassin préconise pour la gauche ne soit rien d'autre qu'un populisme compatible avec l'historicité latino-américaine et conscient de ses contradictions internes : autrement dit, un populisme de gauche assis sur une définition plurielle, inclusive, démocratique et non ethno-nationaliste du peuple, et conscient de son double écueil personnaliste et étatiste.

Plus généralement, si le populisme désigne bien quelque chose que ne recouvrent pas les catégories déjà existantes, comme la démagogie ou le nationalisme xénophobe (autrement pourquoi utiliser un autre terme ?), son analyse sociologique reste à faire. Une telle analyse nécessiterait que l'on ne prenne pas pour argent comptant les constructions médiatiques du phénomène (qui supposent que, comme Trump, Erdogan ou Marine Le Pen « parlent pour le peuple », ils sont automatiquement populistes) et que l'on se dote d'une définition conceptuelle rigoureuse, appliquée dans un contexte historique et géographique précis.

L'essai d'É. Fassin a le mérite de proposer une analyse en phase avec l'actualité médiatique et politique, abordant de plain-pied l'« alternative » que suppose pour la gauche ce mot usé et galvaudé, capable d'évoluer de manière kaléidoscopique, qu'est le populisme. Dans cette actualité, ce livre constitue un repère essentiel. Pour les sciences sociales, il fait office d'invitation à réfléchir : É. Fassin nous convie à rouvrir le débat sociologique et historique sur la dimension trans-idéologique du populisme, sur le peuple et son opérativité politique, ainsi que sur les voies qui s'offrent à la gauche lorsqu'elle assume pleinement la critique de l'horizon néo-libéral.

Pour citer cet article :

Federico Tarragoni, « Populaire ou populiste ? », *La Vie des idées*, 10 juillet 2017. ISSN : 2105-3030.
URL : <http://www.laviedesidees.fr/Populaire-ou-populiste.htm>

jeudi 10 août 2017

[Données de connexion : le Conseil constitutionnel prudent mais déterminé](#)

La [décision rendue sur QPC par le conseil constitutionnel le 4 août 2016](#) précise le régime juridique de l'accès aux données de connexion, clairement considérées comme des données personnelles. Il déclare en effet non conforme à la Constitution [l'article L 851-2 du code de la sécurité intérieure](#) qui autorise, "pour les seuls besoins de la prévention du terrorisme", l'accès en temps réel à ces données. Il peut viser aussi bien une "personne préalablement identifiée comme susceptible d'être en lien avec une menace" que son "entourage", dès lors que ce dernier est susceptible de procurer des informations utiles. Cette formulation est issue de la [loi du 21 juillet 2016](#) prorogeant l'état d'urgence. Différentes associations dont *La Quadrature du Net* ont déposé un recours contre le refus du ministre de l'intérieur d'abroger son [décret d'application du 29 janvier 2016](#). Cette procédure devant le Conseil d'Etat leur a donné l'occasion de poser la présente question prioritaire de constitutionnalité.

Des données personnelles

Qu'entend-on par "données de connexion" ? Il s'agit des informations techniques recueillies auprès des fournisseurs d'accès, permettant l'identification d'une personne et la localisation des équipements utilisés. Le contenu des conversations échangées par courriel ou par téléphone n'entre pas dans cette catégorie. C'est la raison pour laquelle le Conseil écarte le moyen tiré de la violation du secret des correspondances. On devait s'y attendre, puisque [le 21 juillet 2017](#), c'est à dire moins de trois semaines avant la présente QPC, le Conseil constitutionnel avait déclaré que les données de connexions collectées par les agents de l'Autorité des marchés financiers (AMF) ne pouvaient être protégées par le secret des correspondances. Cela ne signifie pas qu'elles ne bénéficient d'aucune protection et le Conseil avait admis que leur communication était de nature à porter atteinte au droit au respect de la vie privée de la personne. En d'autres termes, les données de connexion sont des données personnelles au sens de la loi du 6 janvier 1978 informatique et libertés, même si elles ne sont pas couvertes par le secret de la correspondance. Ce choix de privilégier la vie privée plutôt que le secret de la correspondance permet au Conseil d'envisager l'information contenue dans ces données de connexion mais aussi celle qui peut être produite par leur mise en commun et leur articulation.

Cette qualification conduit le Conseil constitutionnel à se livrer à un contrôle de proportionnalité entre d'un côté les nécessités de prévenir les atteintes à l'ordre public et de l'autre côté le droit au respect de la vie privée. Et précisément, dans le cas présent, le Conseil constate une disproportion.

Les précédents de juillet 2015

Par ce contrôle de proportionnalité, le Conseil marque sa volonté d'apprécier chaque texte au regard des garanties qu'il offre à la personne qui fait l'objet d'une intrusion dans ses données de connexion. Il n'existe donc pas un régime juridique unique de cette données, mais différentes procédures d'accès qui donnent lieu à différents types de garanties, chaque système étant évalué de manière autonome. Le Conseil constitutionnel s'est ainsi déjà prononcé sur les données de connexion par deux décisions intervenues, l'une le 23 juillet 2015 et l'autre le lendemain, 24 juillet 2015.

La [décision du 23 juillet 2015](#) porte sur l'accès aux données de connexion sur le fondement de la loi renseignement. [L'article L 851-1 du code de la sécurité intérieure](#) prévoit ainsi accès par l'autorité administrative assez semblable à celui contesté dans la présente décision, mais il s'agit d'un accès en temps différé. La différence n'est pas négligeable car l'accès en temps réel est évidemment plus intrusif, d'autant que l'accès peut être prolongé sur une durée de quatre mois, renouvelable. En outre, l'accès ne porte que sur les données d'une personne désignée et n'est pas étendu à son entourage. En l'espèce, le Conseil avait donc alors considéré que cet accès ne portait pas une atteinte excessive à la vie privée des personnes.

Le lendemain, [24 juillet 2015](#), le Conseil est cette fois saisi d'une QPC portant sur l'ancienne rédaction de l'article L 851-1, rédaction résultant de la loi du 21 juillet 2015 prorogeant déjà l'état d'urgence. Là encore, le Conseil déclare que la conciliation entre l'ordre public et la vie privée des personnes "n'est pas manifestement disproportionnée". C'est évidemment sur ce précédent

que s'appuyait le législateur de 2016. Si l'accès aux données de connexion avait été validé une première fois, pourquoi ne pas avoir confiance et espérer une nouvelle déclaration de conformité ? Le problème, pour la décision du 4 août 2017, est que la loi de 2016 est bien différente de celle de 2015. Dans la procédure tout d'abord, puisque la seconde a été votée dans l'urgence, après l'attentat de Nice alors que la première avait été largement débattue. Dans le fond surtout, car l'accès aux données de connexion est autorisé de manière beaucoup plus laxiste. D'une part, il s'étend sur une durée de quatre mois renouvelable et non plus seulement deux. A dire vrai, ce n'est sans doute pas cet élément qui était déterminant aux yeux du Conseil constitutionnel, car le nombre de renouvellements est indéfini dans l'un et l'autre cas. D'autre part, et cette fois c'est sans doute l'élément qui a cristallisé la position du Conseil, l'accès aux données de connexion peut désormais être étendu à l'"*entourage*" d'une personne identifiée comme constituant une menace. Or il n'existe aucune définition juridique de la notion d'entourage et la loi est restée dans le flou sur ce point. Est-il constitué par la famille proche, les amis, les fournisseurs ? Suffit-il d'avoir communiqué une fois avec l'intéressé pour faire partie de son entourage ? A ces questions, le législateur n'apporte aucune réponse, offrant aux services la possibilité d'accéder très largement aux données de connexion.

Le refus de prendre une position de principe

Cette fois, le Conseil constitutionnel estime que le législateur est allé trop loin et il abroge la disposition contestée. Observons toutefois qu'il s'abstient prudemment de toute position de principe. C'est ainsi qu'il refuse, alors que les avocats des associations requérantes l'y incitaient, d'entrer dans la logique de l'arrêt *Digital Rights* rendue par la [Cour de justice de l'Union européenne le 8 avril 2014](#). Elle avait alors estimé que le stockage de données à des fins de sécurité publique devait être sanctionné lorsqu'il conduisait à une surveillance de masse. Ce refus du Conseil constitutionnel n'est pas surprenant si l'on considère que la notion de surveillance de masse n'est guère plus précise, d'autant qu'elle est souvent confondue avec celle de collecte de masse.

De la même manière, le Conseil constitutionnel n'abroge pas immédiatement la disposition déclarée inconstitutionnelle mais reporte cette abrogation au 1er novembre 2017. Or, à cette date, la future loi sur la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme aura été votée. Il suffira donc d'introduire de nouvelles dispositions dans ce texte, en tenant compte des observations faites par le Conseil constitutionnel.

Au-delà du cas particulier de l'accès aux données de connexion, le Conseil constitutionnel révèle dans cette décision sa volonté de lutter contre une tendance du législateur qui consiste à s'appuyer sur une première décision de conformité pour durcir la loi et réduire les garanties offertes à la personne. Et lorsque le Conseil est appelé à apprécier le second texte, on invoque le précédent du premier, en espérant que...ça passera. Ce n'est pas passé, et le Conseil montre ainsi qu'il entend rester vigilant en appréciant, pour chaque situation qui lui est soumise, la proportionnalité entre les nécessités de la lutte contre le terrorisme et celles de la protection des libertés publiques.

Sur la protection des données personnelles : Chapitre 8 section 5 du [manuel de libertés publiques](#) sur internet

«Je suis hors d'âge» Entretien avec Marc Augé *Propos recueillis par Maud Navarre* Mis à jour le 18/05/2017

À bientôt 80 ans, l'anthropologue ne se sent pas vieux, mais « hors d'âge », tel un bon armagnac. Et si la vieillesse n'était qu'un reflet renvoyé par le regard d'autrui ?

Dans votre dernier ouvrage, vous prenez le contre-pied des idées reçues en déclarant que « la vieillesse n'existe pas ». Pourquoi cette affirmation ?

Je veux dire que, subjectivement, il n'existe pas un moment où l'on se sentirait devenu un « vieillard » avec une identité spécifique. On reste le même. Les handicaps divers, la maladie n'attendent pas toujours le grand âge. Il n'existe pas une identité spécifique du vieillard. La vieillesse, c'est comme l'exotisme : les autres vus de loin par des ignorants.

Vivre jusqu'à un âge avancé n'est plus exceptionnel de nos jours. Est-ce que ça change nos représentations de la vieillesse ?

Aujourd'hui, l'espérance de vie a considérablement augmenté et, de fait, on ne peut plus admirer l'extraordinaire longévité d'un octogénaire comme un fait remarquable supposant des qualités exceptionnelles de résistance. L'allongement de la durée de vie donne d'avantage d'être humains l'occasion de vérifier l'inanité des stéréotypes sur la vieillesse (la sagesse, l'expérience...). Par exemple, les stéréotypes sur la sagesse née de l'expérience ont longtemps fait partie de la rhétorique de l'âge. L'allongement de la durée moyenne de vie leur a porté un coup fatal : au moins en Occident, le grand âge se banalise et a perdu de son caractère d'exceptionnalité.

Vous vous présentez comme quelqu'un « hors d'âge », comme les « vieux armagnacs ». Qu'est-ce que cela signifie ?

Un armagnac hors d'âge est un mélange de divers armagnacs d'âges différents. Or, plus nous prenons de l'âge, plus s'accumulent en nous des temps divers, différents passés, des souvenirs variés : nous pouvons jouer avec nos souvenirs tout en nous sentant dans la réalité du moment présent ; il nous arrive aussi d'évoquer la suite. Lorsque je me regarde dans la glace et me dis que j'ai vieilli, je rassemble et réunifie dans une soudaine prise de conscience mon corps et mes différents moi. Ce retour au stade du miroir, paradoxalement, me débarrasse des apories de la conscience réflexive. Je vieillis, donc je vis. J'ai vieilli, donc je suis. C'est une expérience banale et partagée.

Tout le monde n'a pas la même capacité à s'émanciper des contraintes du temps. Avez-vous une recette ?

Si j'avais un conseil à donner, ce serait de continuer à « nouer des relations ». L'identité se nourrit de l'altérité. La solitude des vieillards est souvent réelle : leurs amis ont disparu. Continuer à se faire des relations est essentiel. Avec des amis de chair et d'os ; avec des auteurs de livres ; avec des artistes...

Selon vous, les groupes d'âge (jeunes, adultes, vieux) définissent-ils encore notre identité ? Peut-on dire que l'on assiste à la fin des âges ?

Les groupes d'âge sont le plus souvent définis de l'extérieur, par les autres. Il y a des sociétés à classes d'âge par exemple. La première fois qu'on m'a appelé « vieux ! » en Côte d'Ivoire, je n'avais pas 40 ans et j'ai été flatté de cette marque de considération. Tout le contraire de la consternation furibarde qui m'est tombée dessus, beaucoup plus tard, le jour où un malheureux jeune homme, dans le métro, a cru bon de faire mine de se lever pour me céder sa place.

Aujourd'hui, plus que jamais, on parle « des jeunes » d'un côté et, de l'autre, des troisième et quatrième âges... À quand le cinquième ? Le vieillissement est une réalité physique, mais l'âge est une construction sociale. On peut définir la société sans âges comme une utopie au même titre que la société sans classes. Mais c'est une utopie dont on peut se rapprocher.

Entretien publié dans *Sciences Humaines*, n° 269, avril 2015.

Marc Augé Anthropologue, directeur de recherche émérite à l'EHESS. Observateur pionnier des pratiques urbaines occidentales (*Un ethnologue dans le métro*, Seuil, 1986), mais aussi ethnologue des sociétés africaines et d'Amérique du Sud. Il a récemment publié un essai sur l'expérience de la vieillesse (*Une ethnologie de soi. Le temps sans âge*, Seuil, 2014).

Assurance-chômage : le casse-tête de l'ouverture aux indépendants [LEÏLA DE COMARMOND](#) Le 16/08 à 06:00

Un document de l'Unédic souligne la complexité de l'ouverture de l'assurance-chômage aux indépendants que veut mettre en place le gouvernement.

La réforme du Code du travail n'est pas un sujet simple. Mais le dossier que la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, va ouvrir ensuite ne le sera pas plus. C'est un véritable bouleversement de l'assurance-chômage qui s'annonce. Emmanuel Macron a promis le basculement d'un système ciblé sur les seuls salariés à un dispositif couvrant tous les actifs contre les accidents de carrière. Plus encore que celle aux démissionnaires, l'extension aux indépendants est une révolution, souligne un document des services de l'Unédic remis aux partenaires sociaux le mois dernier.

Une population aux multiples visages

Ce ne sera pas une première en Europe. Des régimes obligatoires concernant les non-salariés existent déjà en Finlande, au Luxembourg, au Portugal ou en Suède. Mais sa construction va imposer de faire des arbitrages complexes.

Si les salariés sont une population circonscrite, les indépendants ont de multiples visages : artisans, commerçants, professions libérales et autoentrepreneurs, mais aussi agriculteurs et mandataires sociaux... Cela va du coursier à vélo de Deliveroo, économiquement dépendant de sa plate-forme, au loueur de locaux d'habitation en meublé ou au [mandataire social](#). Avec des revenus qui parfois se cumulent avec des salaires. C'est ainsi qu'il s'agit d'une activité secondaire pour 330.000 des quelque 1,1 million d'autoentrepreneurs.

Le cumul ou pas de revenus issus de plusieurs sources n'est pas la seule question qui va se poser dans la construction du futur dispositif. Il faudra aussi déterminer plus globalement lesquels produiront des droits à indemnisation : revenus imposables ou soumis à cotisation sociale, bénéfices de l'entreprise, rémunération de l'actionnaire, [chiffre d'affaires](#) de l'autoentrepreneur ? Autre sujet : la détermination du fait générateur de l'indemnisation, qui rejoint le débat sur l'indemnisation des démissionnaires. La perte involontaire d'activité n'est pas exigée en Suède et en Finlande. Elle l'est en revanche au Portugal et au Luxembourg.

Difficile, à la lecture du document de l'Unédic, d'imaginer un dispositif avec des règles communes à tous, salariés ou indépendants. L'Assurance-chômage est donc allée regarder comment intégrer cette diversité en examinant deux scénarios : absorption par le régime actuel basé sur une logique contributive (via des cotisations) ou création d'un régime assis sur la solidarité (impôts).

L'Unédic alerte dans le second cas sur le risque d'inconstitutionnalité qu'il y aurait à instaurer une différence « tenant à la nature de l'activité », salariée ou indépendante. Créer un ou des régimes particuliers dans le cadre du régime actuel d'assurance-chômage lui paraît en revanche possible. Cela existe déjà pour les intermittents comme les intérimaires, non sans donner lieu à polémique. Mais le régime des salariés est assis sur une logique contributive qui n'est pas a priori programmée pour les indépendants... Et que ces derniers ne voient pas forcément d'un bon oeil.

S'appuyant sur plusieurs sondages, l'Unédic souligne que « près de 20 % [des indépendants] se plaignent de la précarité de leur situation et du manque de protection ». Mais qu'ils sont divisés sur une contribution financière obligatoire : « 51 % sont prêts à payer contre 48 % qui ne le sont pas. »

Leïla de Comarmond, Les Echos En savoir plus sur <https://www.lesechos.fr/economie-france/social/030494202126-assurance-chomage-le-casse-tete-de-louverture-aux-independants-2107894.php#b32vfGdUQU01BShIA.99>

Profession : député

Adeptes du cumul des mandats et de l'embauche de leurs proches comme assistants, nombre de parlementaires français symbolisent cette « caste » de politiciens professionnels avec laquelle le président de la République a promis d'en finir. Mais en quoi consiste cette professionnalisation ? Retraçant les trajectoires des députés depuis les années 1970, une enquête éclaire cette question d'un jour nouveau.

par Julien Boelaert, Sébastien Michon & Étienne Ollion

En 2013, une députée socialiste de Gironde accusait certains de ses jeunes collègues d'être déconnectés de la « vraie vie » parce qu'ils n'auraient jamais vécu dans le « tunnel de la politique » (1). Plus récemment, un pur produit de l'élite française nommé Emmanuel Macron déclarait : « Je ne fais pas partie de cette caste politique et je m'en félicite. Nos concitoyens sont las de cette caste » (SudOuest.fr, 9 mai 2016). Il réclamait l'émergence de « nouveaux visages » et érigeait « l'immaturation et l'inexpérience » en argument de campagne. La critique de la professionnalisation de la politique est populaire ; si populaire qu'elle peut même ouvrir le chemin de l'Élysée.

Ces trajectoires tant décriées n'apparaissent pas d'emblée dans les statistiques. Conscients du stigmate qu'elles impliquent, les élus font tout pour s'en démarquer. On ne trouve ainsi aucun « professionnel de la politique » dans leurs fiches biographiques au Parlement. Ils mettront en avant toute activité autre, même de courte durée, même remontant à plusieurs décennies. Interrogés, ils rejettent en bloc le terme même de « carrière » au profit d'un vocable plus neutre, comme « parcours de vie », ou évoqueront même une « vocation », mélange de devoir et de passion.

Pourtant, une grande transformation des voies d'accès à la politique et des filières de recrutement a marqué les dernières décennies. C'est ce que démontre une enquête inédite menée sur quatre générations de députés français, ces élus à l'intersection entre la politique locale et la politique nationale. Au cours d'une étude menée à l'Assemblée, nous avons reconstitué le parcours de 1 738 d'entre eux, des années 1970 à nos jours, dressant un tableau inédit de la représentation politique en France.

Âgés de 54 ans en moyenne, plus diplômés que le reste de la population et appartenant dans leur grande majorité aux classes supérieures, les députés des années 2010 sont aussi très majoritairement des hommes (l'Assemblée de 2012 comptait 27 % de femmes). Si ces chiffres attestent une certaine stabilité dans le temps, d'autres ont beaucoup évolué. En termes d'expérience, les élus de 2012 sont bien plus vieux que leurs homologues des années 1970, accréditant ainsi la thèse d'une professionnalisation.

Un moyen classique de la mesurer consiste à repérer si les élus ont occupé, dans un passé plus ou moins lointain, un poste d'auxiliaire politique : membre de cabinet ministériel, permanent d'un parti, collaborateur d'élu à l'échelon national, local ou européen. Au plus près du pouvoir, ces positions offrent une voie d'entrée précoce dans le métier, ou permettent de s'y maintenir à la suite d'un revers électoral. En quarante ans, la proportion de ces anciens auxiliaires parmi les députés français a plus que doublé : de 14 % en 1978, elle est passée à 33 % en 2012. Cette situation transcende les camps (36 % des députés socialistes élus en 2012 et 32 % des élus Les Républicains). Elle concerne également les partis autoproclamés « anti-système » : Mme Marine Le Pen se déclare avocate mais a surtout exercé cette fonction au sein du Front national, avant d'en devenir élu.

Moins d'ouvriers... et moins de médecins

Par ailleurs, le passage par ces positions d'auxiliaire constitue un puissant accélérateur de carrière pour ces prétendants déjà fins connaisseurs d'un jeu qu'ils pratiquent depuis des années. Avant même leur élection, ils maîtrisent des savoir-faire du métier : parler en public, connaître la procédure parlementaire et les arcanes du milieu, répondre aux journalistes — les fréquenter, aussi. Ils ont pu développer ce que Baruch Spinoza appelle dans le *Traité politique* « l'habileté », cette compétence élevée au rang d'art qui permet de convaincre. Bien intégrés à leur parti, proches de chefs influents, voire des plus hauts personnages de l'État, les hommes et femmes d'appareil obtiennent plus facilement qu'un inconnu une position éligible sur une liste ou une circonscription gagnable.

Cette filière des anciens auxiliaires politiques, qui concentre l'essentiel des critiques contre la professionnalisation, masque cependant un changement encore plus massif. Qu'ils aient ou non occupé ces positions rémunérées de collaborateur, presque tous les élus de 2012 avaient passé un temps long — bien plus long qu'autrefois — dans le monde politique, par exemple en tant qu'élus locaux, avant d'accéder aux fonctions nationales. En moyenne, les députés de 2012 auront passé 67 % de leur vie adulte en politique, contre 46 % pour ceux de 1978. Au moment de leur élection, les membres de l'Assemblée sortante y avaient passé déjà douze années, alors que, en 1978, six années en moyenne suffisaient pour accéder au Palais-Bourbon.

Comment expliquer cet allongement du chemin qui mène à la représentation nationale ? La réponse se trouve d'abord dans l'augmentation du nombre de mandats électifs consécutive à la décentralisation, avec la création de mandats régionaux et intercommunaux. Elle tient aussi à la croissance exponentielle des effectifs d'assistants parlementaires, de collaborateurs d'élus, de permanents de partis, mais aussi de communicants ou de membres de structures proches (fondations, instituts de recherche, think tanks, etc.). Autour des députés, une armée de réserve existe donc, qui oblige les prétendants à s'insérer dans une file d'attente. Ils enchaînent les positions intermédiaires avant de pouvoir espérer décrocher l'investiture.

L'accroissement de la « lutte des places », tout comme l'uniformisation des parcours, n'est pas sans effet. Elle contribue à l'homogénéisation idéologique du personnel politique observée au cours des dernières décennies. Recrutés dans les mêmes viviers, formés dans une matrice commune, les responsables actuels proposent des solutions proches les unes des autres, tout en se distinguant par des manières individuellement remarquables de poser les problèmes. La concurrence dans la file d'attente incite les candidats à se faire connaître par leur nom propre plutôt qu'à travers leur parti, et donc à se démarquer à coups de petites phrases.

Cette stratégie de la personnalisation se perpétue une fois leur place conquise sur les bancs. Surinvestie par les journalistes, l'Assemblée offre des moyens de se faire connaître. C'est particulièrement vrai lors des séances de questions au gouvernement diffusées à la télévision les mardis et mercredis. Nombreux sont ceux qui cherchent à tirer profit de ces moments, comme cet élu célèbre pour la veste jaune qu'il arbore ces jours-là et qui se place systématiquement derrière les orateurs de son camp pour bénéficier de quelques dizaines de secondes d'exposition cathodique. La concurrence fait également rage pour l'accès aux grands médias. L'enquête montre que, durant le quinquennat qui vient de s'achever, trente députés ont reçu à eux seuls la moitié des invitations à passer dans une émission de télévision ou de radio nationale. À l'inverse, 46 % des élus n'auront jamais été invités par un grand média audiovisuel au cours de la législature.

La composition sociale de l'Assemblée a également changé. Avec les mutations du Parti socialiste et la quasi-disparition du Parti communiste français de la représentation nationale (2), les classes populaires ont déserté l'hémicycle. En 2012, on n'y comptait qu'environ 1 % d'anciens employés et ouvriers, alors que ces catégories forment la moitié de la population active ; en 1978, ils étaient un peu plus de 10 %. Ce changement bien connu s'accompagne d'un autre, moins souvent commenté. Au cours des dernières décennies, la part des élus appartenant aux classes supérieures a elle aussi diminué. Le nombre de membres des professions libérales de santé est ainsi passé de 12 % à 6 % entre 1978 et 2012, et le nombre de hauts fonctionnaires, de 13 % à 6 %.

L'allongement du temps politique y contribue certainement. Pour les jeunes des classes supérieures, la nécessité de s'engager de plus en plus précocement est difficilement compatible avec des études longues et sélectives. Ils laissent alors la place à d'autres, qui ont moins à perdre et qui, à force de labeur, finiront par occuper la place. Quant à leurs aînés, la perspective de se ranger patiemment dans la file d'attente qui mène aux mandats manque d'attrait à leurs yeux. D'autant que l'activité de député est particulièrement chronophage. Partageant leur temps entre Paris, où ils accumulent les rendez-vous, et leurs circonscriptions, où ils passent souvent leurs fins de semaine — dimanche compris — à assister aux événements qui rythment la vie locale (marchés, inaugurations, cérémonies en tout genre), les élus travaillent beaucoup, contrairement à ce que suggère l'image rituelle d'un hémicycle presque vide. Le nombre d'heures de séance à l'Assemblée a triplé depuis le début de la Ve République, rendant difficile l'exercice parallèle d'une profession libérale, encore courant dans les années 1960.

L'inaccessibilité des mandats aux ouvriers et employés, le dévoiement de la politique en stratégie de carrière, le népotisme dans le recrutement des assistants parlementaires orientent les débats vers plusieurs pistes de réforme. La diminution des indemnités des élus (5 200 euros net pour les députés), évoquée pour favoriser un engagement désintéressé, a toutes les apparences d'une fausse solution. Outre qu'elle ne réglerait pas les problèmes évoqués, cette proposition oublie qu'une indemnité correcte fut une condition nécessaire, bien qu'évidemment insuffisante, de l'accès des catégories populaires aux charges électives (3). Au XIXe siècle, les élus médecins, notaires ou avocats, qui n'avaient pas besoin de cette indemnité pour vivre, dénonçaient le « *risque d'avilissement* » d'une fonction bientôt occupée par des ouvriers « *incapables* » et « *attirés* » par l'argent (4).

Des représentants tirés au sort ?

Les réformes touchant au cumul des mandats, comme celle qui entre en vigueur cette année pour interdire l'occupation simultanée d'une fonction de député et de chef d'exécutif local (maire ou adjoint, président de conseil régional ou départemental), favorisent assurément la rotation des postes et redistribuent le pouvoir concentré par les potentats locaux. Mais elles ne sont pas conçues pour changer le profil des nouveaux élus. Ce type de solution pourrait même accroître la présence des auxiliaires politiques au Parlement en poussant les collaborateurs à se présenter à la suite de leur ancien employeur.

Une autre mesure intensément discutée consisterait à tirer au sort tout ou partie des législateurs. Elle apporterait une solution radicale au problème de la professionnalisation et transformerait profondément l'idée même de représentation. La rotation des postes va toutefois de pair avec la disparition d'une certaine expérience, souvent très utile pour proposer des contre-projets face au gouvernement et à son administration pléthorique. Faute de donner plus de moyens d'expertise aux députés, une telle réforme pourrait aboutir à une remise du pouvoir entre les mains non plus de cumulards, mais d'experts pas même élus qui conseilleraient les représentants tirés au sort. Il n'est pas certain que la démocratie sorte gagnante de ce qui s'apparenterait à une ruse de la raison présidentiale.

Quel que soit leur potentiel transformateur, ces mesures partagent toutefois un prisme individualiste. Toutes postulent que les problèmes contemporains de la politique proviennent avant tout de ses représentants ; ce serait donc sur eux qu'il faudrait concentrer les critiques et les recherches de solutions. Or, pour être vraiment efficace, le débat devrait aussi — et avant tout — porter sur l'organisation même du pouvoir et de la démocratie représentative. Julien Boelaert, Sébastien Michon & Étienne Ollion

Auteurs de *Métier : député. Enquête sur la professionnalisation de la politique en France*, Raisons d'agir, Paris, 2017.

(1) Michèle Delaunay, « [Le tunnel, ou comment faire carrière sans mettre un pied dans la vraie vie](http://www.michele-delaunay.net) », www.michele-delaunay.net, 13 septembre 2014.

(2) Cf. Rémi Lefebvre et Frédéric Sawicki, *La Société des socialistes. Le PS aujourd'hui*, Éditions du Croquant, Bellecombe-en-Bauges, 2006, et Julian Mischi, *Le Communisme désarmé. Le PCF et les classes populaires depuis les années 1970*, Agone, coll. « Contre-feux », Marseille, 2014.

(3) Cf. Alain Garrigou, « [Vivre de la politique. Les "quinze mille", le mandat et le métier](#) », *Politix*, vol. 5, no 20, Paris, 1992.

(4) Michel Offerlé, « [Illégitimité et légitimation du personnel politique ouvrier en France avant 1914](#) », *Annales*, vol. 39, no 4, Paris, 1984.

De désaccord en rivalité, une introuvable politique commune L'Europe en retard d'une guerre industrielle

Pour la première fois, la Commission de Bruxelles a présenté, le 2 décembre 2016, un plan d'action destiné à soutenir les industries de la défense du Vieux Continent. Il serait doté de 5,5 milliards d'euros par an à partir de 2020. L'histoire industrielle européenne est toutefois jalonnée de promesses qui, aussi modestes soient-elles, n'aboutissent pas.

par Jean-Michel Quatrepoint

La politique industrielle européenne a tout d'un ovni : on en parle beaucoup, on suspecte qu'elle existe, mais nul n'est en mesure de la cerner avec précision. Ceux qui croient en son existence la résument à un nom : Airbus. Les sceptiques énumèrent les carcasses industrielles qui jonchent les casses et les ferrailles.

Airbus fait effectivement figure, avec Arianespace, d'emblème d'une coopération industrielle réussie entre États européens. Sa simple évocation joue même le rôle de sésame. Fin 2016, le groupe italien Fincantieri affirmait par exemple vouloir créer un « *Airbus des chantiers navals* » en prenant la place du coréen STX, en faillite, dans le capital des Chantiers de l'Atlantique. Au printemps 2014, Siemens proposait pour sa part au gouvernement français un « *Airbus de l'énergie et un Airbus du ferroviaire* » afin d'éviter le rachat de la branche énergie d'Alstom par General Electric (GE). Et un an plus tard, en mars 2015, une brochette de parlementaires socialistes français appelait au rapprochement d'Alstom Transport et de Siemens pour consolider l'industrie ferroviaire européenne (1). Las ! Alstom Transport a préféré s'allier au canadien Bombardier. À vrai dire, le beau succès d'Airbus constitue une exception en Europe, et certains, à commencer par ceux qui ont présidé à ses destinées, estiment qu'un tel projet ne pourrait plus voir le jour.

Pour comprendre les raisons de cette impuissance collective, un retour en arrière s'impose. Paradoxalement, c'est dans l'industrie que se concrétise en 1951 l'idée même de Marché commun, à travers la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), formée par la France, la République fédérale d'Allemagne (RFA), la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg et l'Italie. Embryon de la Communauté économique européenne (CEE), la CECA scelle la réconciliation de la France et de l'Allemagne par la mise en commun de leurs ressources en charbon et en acier. Il s'agit aussi d'en finir avec le « malthusianisme » d'un capitalisme français replié sur lui-même et sur ses colonies en l'obligeant à adopter un modèle anglo-saxon basé sur le libre-échange et la productivité des entreprises. La manne du plan Marshall dépend elle aussi du respect de ces principes.

En 1957, dans le même esprit que la CECA, la Communauté européenne de l'énergie atomique (connue sous le nom d'Euratom) vise à partager les frais de recherche dans l'industrie nucléaire. Mais les coopérations industrielles institutionnelles s'arrêteront là. Signé le 25 mars 1957, le traité de Rome, qui fonde la CEE, vise avant tout à créer un marché sans frontières ; son union douanière prévoit « *l'abolition entre les États membres des obstacles à la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux* ». C'est pourquoi les rares coopérations industrielles se développeront de manière intergouvernementale, en dehors des institutions bruxelloises. Ces dernières se contentent de les suivre de loin, sans interférer.

En 1966, le plan Calcul

De retour au pouvoir en 1958, le général de Gaulle se méfie des idées de Jean Monnet. S'il accepte le Marché commun, c'est parce qu'il y voit le moyen de moderniser les structures du capitalisme français. Il perçoit la CEE comme un espace où développer les groupes industriels qui seront les fers de lance d'une politique d'indépendance vis-à-vis des États-Unis. Dans l'aéronautique, la France construit ainsi le Concorde avec les Britanniques (qui, en raison du veto français, n'ont pas encore intégré la CEE). Elle développe de manière autonome sa propre filière nucléaire : le graphite-gaz. Dans l'informatique, après le rachat de Bull par l'américain GE — et une grosse colère du général —, le gouvernement français lance en 1966 le plan Calcul et crée la Compagnie internationale pour l'informatique (CII). Chaque fois, l'État se trouve à la manœuvre, que les entreprises soient nationalisées ou non.

De chaque côté du Rhin, on privilégie l'émergence de champions nationaux. Les groupes industriels allemands se reconstituent : Siemens, Thyssen, Daimler, BMW, Volkswagen, ainsi que les héritiers du conglomerat IG Farben, qui fabriquait le gaz d'extermination Zyklon B (Agfa, Basf, Hoechst, Bayer, etc.), retrouvent toute leur puissance avec la bénédiction de l'État fédéral. Contrainte par son statut de pays vaincu, la RFA ne peut pas en revanche afficher d'ambitions dans les secteurs de l'aéronautique ou de la défense.

À l'automne 1966, les gouvernements français, britannique et allemand lancent un projet d'avion gros-porteur concurrent du Boeing 747. Sud-Aviation poursuit en parallèle l'étude d'un moyen-courrier, l'A300 (Airbus 300). Mais, les industriels et les compagnies ne parvenant pas à se mettre d'accord sur les spécificités des futurs appareils, les projets s'enlisent. Quant au gouvernement britannique, il rechigne à mettre la main à la poche.

Au lendemain de Mai 68, M. Bernard Esambert, jeune polytechnicien chargé des dossiers industriels dans le cabinet des premiers ministres Georges Pompidou puis Maurice Couve de Murville, reçoit M. Henri Ziegler. Le président de Sud-Aviation lui présente la maquette de l'A300, qui « *va révolutionner l'aviation* ». Cependant, un tel projet nécessite des investissements considérables. L'État assurera donc le financement en acceptant de ne rentrer dans ses fonds qu'en cas de succès (principe des avances remboursables). Le président Pompidou (1969-1974) donne au projet une perspective européenne. Le chef de l'État, se souvient M. Esambert, « *considérerait que, pour vendre des avions aux compagnies européennes, il fallait y associer leurs industriels. On propose aux Britanniques de construire les ailes en échange d'une participation. Ils refusent, préférant un paiement sonnante et réverbérant. On a payé, ce qui nous a fait gagner trois ans* (2) ».

Pour les moteurs, la rivalité franco-britannique est telle qu'il faut chercher ailleurs. Les Allemands n'ont plus de compétences. La France va donc négocier un accord entre la Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation (Sneema) et GE. La coentreprise franco-américaine CFM International connaîtra une éclatante réussite industrielle. Non seulement elle fabriquera les moteurs des diverses familles d'Airbus, mais elle parviendra plus tard à devenir l'un des fournisseurs de Boeing sur le marché américain.

Les Français dominent Airbus et Arianespace : 70 % des technologies et du savoir-faire proviennent de l'Hexagone ; l'encadrement est français. Une structure juridique complexe regroupe Aérospatiale, issue de la fusion de Sud- et de Nord-Aviation, pour la France ; Deutsche Aerospace AG (DASA), héritière de Messerschmitt et de Dornier, pour l'Allemagne ; et Construcciones Aeronáuticas Sociedad Anónima (CASA) pour l'Espagne. Les Allemands, qui voient dans Airbus le moyen de reconquérir discrètement ce qu'ils considéraient comme un de leurs domaines d'excellence historiques, ne rechignent pas à financer le projet. British Aerospace (BAE) ayant rejoint Airbus Industrie en 1979, le capital est donc réparti entre Aérospatiale et DASA (chacun 37,5 %), BAE (20 %) et CASA (5 %). Pendant un quart de siècle, dans le domaine de la défense, les Britanniques hésiteront entre une stratégie purement nationale, adossée aux États-Unis, l'alliance européenne et un mariage avec les Allemands afin de marginaliser Paris. Français, Allemands et Espagnols créent seuls, en 2000, European Aeronautic Defence and Space Company (EADS), une holding qui chapeaute Airbus et Astrium, sociétés dont BAE sortira en 2006.

Cependant, autant la coopération au sein d'Airbus et d'Arianespace fonctionne, autant elle tourne au fiasco dans l'informatique. L'idée de créer un champion européen de l'informatique surgit dès 1966, avec le lancement du plan Calcul et la création de la CII

par la France. Paris propose d'abord — mais sans succès — une alliance au néerlandais Philips, puis au britannique ICL. À l'été 1971, les discussions commencent avec Siemens. Un accord à trois est finalement signé le 1er février 1972. La CII et Siemens détendront chacun 42,5 %, et Philips 15 %, d'un groupement qui prend le nom d'Unidata. Son objectif : concurrencer directement IBM en proposant des ordinateurs compatibles à la fois sur le marché européen et sur des marchés tiers. Mais la lune de miel ne durera pas. Les ennemis d'Unidata sont nombreux : IBM, bien sûr, mais aussi Honeywell-Bull (3), sans parler des actionnaires privés de la CII, dont les intérêts divergent (4).

En 1974, les adversaires d'Unidata s'activent à convaincre le nouveau chef de l'État français, M. Valéry Giscard d'Estaing, que la CII finira phagocytée par l'allemand Siemens, qui fera alliance avec le néerlandais Philips. Ils préconisent donc un rapprochement de la CII avec Honeywell-Bull. Comment expliquer que des responsables politiques qui s'affichent comme des Européens convaincus effectuent un tel choix ? Par l'histoire. À l'époque, une partie des élites françaises considèrent toujours l'Allemand comme un adversaire. Siemens et la Compagnie générale d'électricité (CGE) participent tous deux à un cartel à l'exportation aux règles strictes (International Electrical Association) (5). La CGE redoute que, à travers Unidata, Siemens ne piétine ses plates-bandes en France.

L'échec d'Unidata aura de lourdes conséquences sur l'échiquier industriel européen. Siemens et la CGE dominent l'énergie, les chemins de fer, le secteur médical, les télécommunications, l'informatique. Autant de domaines où les pays européens auraient pu, comme ils l'ont fait avec Airbus, construire des champions face aux Américains. Certes, dans les années 1980, Siemens est associé au projet de centrale nucléaire de troisième génération (réacteur pressurisé européen, EPR), à travers une participation minoritaire dans une filiale de Framatome, ancêtre d'Areva. Mais le premier EPR installé en Finlande par le duo Siemens-Areva se révèle un désastre financier et même technologique. Siemens sera finalement exclu du capital d'Areva en 2009. La sourde hostilité entre les deux pays se vérifie en 2001 : Siemens, après un lobbying intense auprès de la Commission européenne, réussit à empêcher la fusion de Schneider et de Legrand, les deux groupes français spécialisés dans le matériel électrique. En revanche, il ne parviendra pas à contrecarrer le plan de sauvetage d'Alstom par le gouvernement français en 2003.

Divergence franco-allemande

Chaque fois, les États-Unis tirent profit de l'antagonisme franco-allemand. Dans les années 1980, le groupe français nationalisé Thomson préfère vendre toute son activité médicale (la Compagnie générale de radiologie) à GE. En 2014, ce même GE reprend les activités énergie d'Alstom. Comme toujours, les Américains promettent de préserver les emplois et les sites, alors que les fusions entre groupes européens, elles, se traduisent mécaniquement par des réductions d'effectifs, l'objectif étant d'accroître les parts de marché tout en rationalisant les productions.

Un autre facteur, idéologique celui-là, explique l'échec des coopérations industrielles européennes. Un nouveau cycle économique s'amorce dans les années 1980 avec les gouvernements de Margaret Thatcher, première ministre du Royaume-Uni, et de Ronald Reagan, président des États-Unis. C'est la revanche du marché sur les États : libre-échange, libre concurrence, privatisations, déréglementation. Une double divergence apparaît alors entre la France et l'Allemagne, entre deux conceptions de la construction européenne : Europe puissance ou Europe ouverte à tous les vents. La politique industrielle illustre cette opposition. Les Français veulent reproduire, à l'échelon européen, le modèle mis en œuvre au cours des « trente glorieuses » : création de champions nationaux à capitaux publics ou privés dans les grands secteurs stratégiques, appuyée sur de grands projets pilotés par l'État. Cette politique colbertiste, verticale, ciblée, a permis à la France de se redresser très vite grâce à l'émergence d'un capitalisme d'État qui a pris la place d'un capitalisme familial déconsidéré pendant la guerre.

L'histoire de l'Allemagne conduit celle-ci à privilégier une autre approche. Ses grandes entreprises se sont développées sous Bismarck, en s'appuyant sur la deuxième révolution industrielle, celle de l'électricité. Les puissants groupes ainsi créés ont été obligés de miser sur l'exportation, le pays n'ayant pas ou peu de colonies. C'est de cette époque que datent le mercantilisme et l'esprit d'excellence de l'industrie allemande, qui perdurent aujourd'hui. Pour Berlin, le rôle de l'État n'est pas de choisir les secteurs où investir, mais de fournir à ses grands groupes le meilleur environnement possible (éducation, formation, fiscalité) afin qu'ils contribuent à la prospérité nationale. Certes, ces conglomerats se mettent au service d'Adolf Hitler, mais, après la défaite, les grands patrons allemands n'effectuent qu'un bref séjour en prison. Les Américains favorisent leur retour aux commandes de sociétés dont les usines ont subi moins de dégâts que les bâtiments civils. **Pour eux, il est essentiel que Bonn se redresse rapidement face au danger soviétique.**

La RFA reprend les principes de la politique bismarckienne et de l'ordolibéralisme (6). Les banques, notamment régionales, financent les entreprises, stabilisent l'actionariat. Elles jouent à fond le jeu du *Mittelstand*, ces centaines de milliers d'entreprises moyennes qui pratiquent avec succès une politique de niches industrielles. Les dépenses militaires étant réduites à leur plus simple expression, les industries traditionnelles bénéficient d'un maximum de ressources. Dans le même temps, la France, elle, consacre une part importante de son budget à la défense (guerres d'Indochine et d'Algérie, force de frappe). Deux approches de la politique industrielle s'affrontent. L'Allemagne privilégie les secteurs de la deuxième révolution industrielle. La France s'intéresse plus à ceux de la troisième : l'électronique, l'informatique et aujourd'hui le numérique.

L'expansion de l'idéologie néolibérale dans les années 1980 et l'influence grandissante des Britanniques au sein de la Commission européenne vont progressivement marginaliser les idées françaises dans une Europe qui, par ailleurs, s'élargit. La défaite est consommée à la fin des années 1980. François Mitterrand tentera tout au long de la décennie de convaincre les Européens de mener une politique volontariste dans les technologies de la troisième révolution industrielle, des composants à l'informatique, de la robotique à l'électronique grand public — alors dominés par les Japonais — en passant par l'électronique professionnelle et les télécommunications. Paris propose la création d'agences européennes spécialisées, l'ouverture de marchés publics sur la base d'une préférence communautaire, des grands projets communs d'infrastructure. À Bruxelles, les avis sont partagés. Si la direction de l'industrie se montre favorable aux thèses françaises, la direction générale de la concurrence, qui regroupe des fonctionnaires allemands et britanniques, y est viscéralement hostile.

Résultat : dans la seconde moitié des années 1980, les ambitions sont revues à minima ; on privilégie la recherche en amont, mais les coopérations industrielles sont oubliées. Au fil des ans, le poids des néolibéraux s'accroît et les ambitions françaises s'étiolent. Signé en 1986 sous l'impulsion du président de la Commission Jacques Delors, l'Acte unique européen se fixe pour objectif d'« *achever le marché intérieur* » : déréglementation, privatisations. En 1988, la directive sur la libre circulation des capitaux entre en vigueur. Bref, la France s'intègre peu à peu au nouvel ordre économique mondial : celui du « consensus de Washington » (7). Le ministère des finances, acquis aux idées néolibérales, prend le pas sur les industrialistes.

Lors de son bref passage à Matignon, en 1991, Mme Édith Cresson tente d'inverser le cours des choses en proposant une politique industrielle européenne et la création d'une « *communauté de l'électronique* » — sans succès. C'est le commissaire allemand chargé du commerce extérieur et des affaires industrielles, M. Martin Bangemann, qui définit le credo appelé à s'imposer : « *La principale question concerne les conditions qui doivent être présentes afin de renforcer l'allocation optimale des ressources par les forces du marché* » (8). La messe est dite. Passant des paroles aux actes, la Commission européenne s'oppose

en 1991 au rachat du britannique De Havilland par un consortium franco-italien (Aérospatiale, Alenia), qui voulait créer un pôle européen d'avions de transport régionaux autour d'ATR. Le canadien Bombardier rachète alors De Havilland.

L'Europe n'est plus qu'un vaste marché que l'on va élargir le plus vite possible parce que l'intérêt stratégique des États-Unis le commande et que les Allemands y trouvent l'avantage d'un hinterland (9) reconstitué à leurs portes. Leurs groupes industriels s'y délocalisent pour produire à bas coût des sous-ensembles qu'ils assemblent dans leurs usines de l'ouest de l'Allemagne.

Pour M. Louis Gallois, président d'EADS de 2006 à 2012, la responsabilité de cette absence de politique industrielle européenne est partagée. « *Les Allemands n'en voulaient pas, nous explique-t-il, parce qu'elle est contraire à leur idéologie ordolibérale et qu'ils n'en avaient pas besoin. Mais les Français, eux, n'ont pas exigé sa mise en place avec la force nécessaire. En outre, cela n'intéressait pas les présidents successifs de la Commission, notamment José Manuel Barroso.* » Enfin, à Bruxelles, la direction de la concurrence est peu à peu passée sous le contrôle de la direction juridique, qui n'a qu'un objectif : éviter d'être condamnée par la Cour de justice de l'Union européenne pour non-respect de la concurrence. Au fil des ans, une jurisprudence excessivement contraignante s'est construite. Pour M. Gallois, « *elle interdirait aujourd'hui de lancer un projet comme Airbus* ».

L'absence de stratégie industrielle est aussi due à l'inexistence d'une véritable politique de commerce extérieur. En 2002, les États-Unis pouvaient décider en six mois d'imposer des taxes à 700 % sur l'acier pour riposter à un dumping chinois. Les Européens, eux, ont palabré pendant deux ans pour finalement appliquer des taxes dix fois inférieures. Cette tiédeur de Bruxelles peut également s'expliquer par les excédents commerciaux de l'Allemagne, notamment vis-à-vis de la Chine et des États-Unis. Berlin, qui a réussi à imposer ses normes et standards technologiques dans les secteurs qui l'intéressent, n'a pas besoin d'une politique commerciale contraignante de l'Europe.

Le secteur automobile illustre de manière exemplaire les obstacles à une éventuelle coopération. Les trois groupes allemands — Volkswagen, Daimler et BMW — sont à la fois concurrents et partenaires : concurrents parce qu'ils vendent des voitures sur les mêmes marchés, partenaires parce qu'ils n'hésitent pas à acheter des composants en commun. En 2015, ils ont acquis ensemble le système de navigation de Nokia destiné à équiper leurs véhicules. En France, Renault et Peugeot demeurent des rivaux qui ne coopèrent guère.

Bannie du vocabulaire de la Commission durant les années 1990, la politique industrielle est évoquée dans la « stratégie de Lisbonne » élaborée en mars 2000. Celle-ci vise à faire de l'Union européenne « *l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale* ». Mais, au fil des ans, on égrène surtout formules creuses et vœux pieux : « *Il faut un ensemble de mesures pour encourager une production et une consommation plus durables renforçant la compétitivité européenne.* » Si l'on mentionne effectivement une « *stratégie numérique pour l'Europe* » ou une « *politique industrielle à l'ère de la mondialisation* », concrètement, il ne se passe pas grand-chose, car l'idéologie demeure la même. La « stratégie de Lisbonne » est un échec.

L'influence de la France dans les services de la Commission et au Parlement européen s'étiolé au fil des ans. Son appareil d'État se plie avec zèle aux règles communautaires. Les élites ne croient plus au patriotisme industriel et n'imaginent pas un patriotisme européen. Pour les grands groupes industriels français — notamment ceux du CAC 40 —, l'Europe n'est plus qu'un marché comme un autre. Certains se vendent au plus offrant ou passent sous la coupe des fonds d'investissement anglo-saxons (10). Prise en tenaille entre la doxa anglo-saxonne et l'ordolibéralisme allemand, l'industrie française explose, et, avec elle, des millions d'emplois.

Ces nouveaux rapports de forces se retrouvent dans Airbus Group (nouveau nom d'EADS), mais aussi dans Arianespace, où l'influence des Français diminue. Comme le constatent en privé certains hauts cadres, le nouveau patron d'Airbus Group, l'Allemand Thomas Enders, « *s'américanise de plus en plus* ». En 2016, il a ainsi placé un Américain au poste de directeur de la recherche et de la technologie : M. Paul Eremenko, ancien cadre dirigeant de la Defense Advanced Research Projects Agency (Darpa), l'organisme d'État qui, aux États-Unis, oriente tous les crédits en matière de recherche et développement, notamment dans la défense. Un peu comme si Boeing recrutait un ancien patron de la direction générale de l'armement française. Airbus Group, faut-il le rappeler, fabrique les missiles de la force de frappe française.

Même évolution chez Arianespace. Pour la mise en orbite des satellites européens, ses lanceurs se trouvent systématiquement en compétition avec ceux des Russes et des Américains. Or ceux-ci, avec le soutien de leurs gouvernements, cassent les prix. L'Allemagne a choisi l'américain SpaceX pour trois de ses satellites. Certes, les Européens ont finalement mené à bien le programme Galileo, un service de géolocalisation par satellites concurrent du GPS américain. Mais dix-huit ans se sont écoulés entre le lancement du projet et son achèvement, en décembre 2016. Bilan : au moins six ans de retard, un doublement du budget et d'innombrables psychodrames entre les pays participants, certains ne restant pas insensibles aux pressions américaines.

Dans les industries de défense, les coopérations ont bien souvent tourné court (c'est le cas du char franco-allemand). Dans les avions de combat, la France a fait cavalier seul avec son Rafale, tandis que les Allemands et les Britanniques fabriquaient leur Eurofighter. Les deux avions se concurrencent à l'exportation, certains pays européens, dont le Royaume-Uni, l'Italie et les Pays-Bas, préférant même acheter le F-35 américain, jet militaire le plus cher de l'histoire de l'aéronautique.

Mais c'est dans le numérique que l'échec se révèle le plus cuisant. Depuis trente ans, avec la complicité tacite de la plupart des États, Bruxelles a systématiquement bloqué tout projet visant à créer des champions européens. Un tel laisser-faire contraste avec les initiatives prises par les Chinois et même par les Russes. Pourquoi développer une offre européenne puisque les Gafam (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) le font pour nous ?...

Des monopoles échappant à tout contrôle dans le secteur des données sensibles : face à ce danger, une prise de conscience semble toutefois émerger à Bruxelles. D'où la mise en accusation de Google pour atteinte à la concurrence par la Commission européenne, en juillet 2016. Installé en Irlande, le groupe américain bénéficiait d'une fiscalité très avantageuse. Mais cette réprimande — très médiatisée — n'est qu'un acte isolé que Dublin, attaché à un régime qui lui permet d'attirer les entreprises, a vivement déploré. La tentation de se soumettre aux géants américains demeure grande. Fin janvier 2017, le ministre des affaires étrangères danois, M. Anders Samuelsen, a ainsi annoncé la nomination d'« ambassadeurs » de son pays auprès des Gafam : « *Ces entreprises sont devenues de nouvelles nations. À l'avenir, nos relations bilatérales avec Google seront aussi importantes que celles que nous entretenons avec la Grèce* (11). » Si cette attitude — semblable à celle de l'Irlande, qui se voit plus que jamais en porte-avions des multinationales américaines — se confirme, c'est le sens même du projet européen qui est atteint. Jean-Michel Quatrepoint Journaliste. Auteur notamment d'*Alstom, scandale d'État*, Fayard, Paris, 2015.

(1) Cf. Olivier Faure, Rémi Pavvros, Philippe Duron, Gilles Savary, Pierre Serne et Jean-Yves Petit, « [Pour un "Airbus" du transport ferroviaire](#) », *Les Échos*, Paris, 5 mai 2015.

(2) Cf. Bernard Esambert, *Une vie d'influence. Dans les coulisses de la Ve République*, Flammarion, Paris, 2013.

(3) En 1970, le groupe américain Honeywell a remplacé General Electric dans le capital de Bull.

(4) Les deux actionnaires privés de la CII sont la Compagnie générale d'électricité et Thomson. Cf. Jacques Jublin et Jean-Michel Quatrepoint, *French Ordinateurs. De l'affaire Bull à l'assassinat du plan Calcul*, Alain Moreau, Paris, 1976.

(5) Cf. *Alstom, scandale d'État*, Fayard, Paris, 2015.

(6) Lire François Denord, Rachel Knaebel et Pierre Rimbart, « [L'ordolibéralisme allemand, cage de fer pour le Vieux Continent](#) », *Le Monde diplomatique*, août 2015.

(7) Lire Moisés Naim, « [Avatars du "consensus de Washington"](#) », *Le Monde diplomatique*, mars 2000.

(8) Martin Bangemann, *Les Clés de la politique industrielle en Europe*, Éditions d'Organisation, Paris, 1992.

(9) Arrière-pays et, par extension, zone d'influence économique.

(10) Cf. Christakis Georgiou, *Les Grandes Firmes françaises et l'Union européenne*, Éditions du Croquant, Vulaines-sur-Seine, 2017.

(11) *Politiken*, Copenhague, 26 janvier 2017.

100 jours de Macron... En politique, l'amour dure trois mois !

Les électeurs français ont désigné un nouveau président et une nouvelle majorité parlementaire pour cinq ans. Mais les sondages sont déjà défavorables. C'est grave docteur ? [Sylvain Courage](#) Publié le [14 août 2017 à 09h05](#)

Je t'aime... moi non plus ! Au pays des passions politiques, le coup de foudre est éphémère et l'amour ne dure pas plus de trois mois. Le jeune premier Emmanuel Macron, que Marianne trouvait si plein de charmes, [ne fait déjà plus rêver](#), nous assurent les instituts de [sondage](#). Cent jours seulement après la conquête, 64% des Français se disent insatisfaits. Le désamour s'installe. Et semble encore plus impérieux que celui qui avait condamné son prédécesseur François Hollande a erré pendant tout un quinquennat dans le désert glacé de la solitude élyséenne.

Pourquoi une si prompte dédésillusion ? Dans l'élection présidentielle, tout est affaire de séduction. Les prétendants courtisent les électeurs, la France se donne. Ou pas. On ne devrait donc pas s'étonner que la liaison, nouée au printemps, ne survive pas à l'été. Trop d'attentes, trop de malentendus. "L'amour, c'est offrir à quelqu'un qui n'en veut pas quelque chose que l'on n'a pas", disait le psychanalyste Jacques Lacan.

Vertiges du désamour

Dégrisés, les citoyens dépriment. "Les séducteurs n'ont que ce qu'ils méritent. Ils ont voulu être aimés, alors détestons-les promptement", songent-ils. Une décompensation à la hauteur des espoirs soulevés par une année de campagne. Mais ce retournement révèle aussi d'une immaturité atavique.

[Après une si courte expérience](#), la défiance ne saurait être imputée aux seules conséquences des politiques tout juste engagées. En août 2012, on reprochait à François Hollande de n'avoir rien entrepris. Cinq ans plus tard, on s'alarme qu'Emmanuel Macron en ait déjà trop fait. [Loi de moralisation de la vie politique, maîtrise du déficit budgétaire, réforme du Code du Travail](#)... Toutes ces orientations avaient été clairement annoncées par le candidat En Marche ! pendant la campagne électorale. Nulle surprise aujourd'hui. "Qu'il soit permis tout de même au porteparole du gouvernement de noter que trois mois après l'élection d'[Emmanuel Macron](#), le cap est à tout le moins fixé, [la feuille de route tracée](#), l'action engagée, et la France replacée au centre du jeu", écrit [Christophe Castaner, le porte-parole du gouvernement](#).

Les faiseurs d'opinion instruisent le procès du style de gouvernement, dénoncent [une absence de communication](#) et fustigent [l'amateurisme supposé des nouveaux ministres et parlementaires](#). A la fois trop sûr de lui et trop gaffeur, le nouveau pouvoir à peine établi indisposerait déjà la grande majorité de nos concitoyens. Mais le renvoi du chef d'état-major Villiers en désaccord sur le budget des armées, quelques cafouillages au perchoir de l'Assemblée et trois jours d'hésitation au sujet de la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des Français justifient-ils un tel changement d'humeur ?

Syndrome de répétition

Il y a dans cette déception accélérée, une part de névrose. Pourquoi cent jours ? A l'origine, cette expression désigne le retour au pouvoir de Napoléon, entre le 1^{er} mars et le 7 juillet 1815. Après un premier exil sur l'île d'Elbe, ce come-back du conquérant fut une tentative de séduction avortée. Dans une France divisée entre royalistes, révolutionnaires et bonapartistes et face à l'écrasante coalition des puissances étrangères, l'Aigle y a perdu ses ultimes plumes avant l'exil définitif.

Faut-il, par un syndrome de répétition, régler le sort de tous nos gouvernants en trois mois ? A l'opposé de notre conception magique du pouvoir, les peuples d'Europe du nord conçoivent la politique comme la construction d'un consensus en vue de l'action. Et non comme un théâtre de vieilles illusions. En passe d'être réélu pour la quatrième fois consécutive à la chancellerie, [Angela Merkel](#) a vu défilé quatre présidents français. Son projet : le plein emploi en Allemagne en 2025, soit 3% de chômage contre 5% aujourd'hui. On est loin du mélodrame des 100 jours. [Sylvain Courage](#)

100 jours de Macron : "Les droits des femmes n'intéressent pas la majorité"

100 JOURS DE MACRON. Marilyn Baldeck, présidente de l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail, juge les premiers pas du président. [Cécile Deffontaines](#) Publié le [16 août 2017 à 07h29](#)

Femmes et hommes politiques, économistes, chefs d'entreprises, syndicalistes... Chaque jour, pour "l'Obs", un expert ou une personnalité dresse le bilan des premiers pas d'Emmanuel Macron à la présidence de la République. Aujourd'hui, Marilyn Baldeck, présidente de l'AVFT, [l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail](#), analyse les premières décisions du nouveau gouvernement. Cette militante qui s'est récemment mobilisée contre la baisse du budget consacré aux droits des femmes confie sa déception.

Pas de budget dédié

"A l'AVFT, nous ne nous faisons pas de grandes illusions. Pour nous, l'élection d'Emmanuel Macron n'allait pas être synonyme de révolution féministe. Le bilan de François Hollande était contrasté, mais comprenait une chose positive : le vote de la loi sur le harcèlement sexuel en août 2012, dans la foulée de son élection. Le délit de harcèlement sexuel avait en effet été abrogé par le Conseil constitutionnel en mai, constituant un vide juridique qui avait beaucoup choqué. Mais on peut imaginer que, François Hollande ou pas, n'importe quel gouvernement aurait de toute façon rétabli ce délit.

Le programme d'Emmanuel Macron me semblait d'une grande vacuité en ce qui concernait les droits des femmes, si ce n'est qu'il proposait de rétablir un ministère de plein exercice. Cela n'aurait pas été l'alpha et l'oméga, mais aurait permis d'avoir un budget dédié aux droits des femmes. Or c'est l'inverse qui s'est passé ! Avec la mise en place d'un secrétariat d'Etat et, surtout, un budget relevant de l'interministériel.

En soi, c'est une belle idée d'estimer que les droits des femmes relèvent de bien des programmes de l'Etat, de l'Education nationale à la Santé, en passant par le Travail et le Sport. Et que, donc, chaque ministère devrait y contribuer. Mais notre expérience nous prouve que cela n'a jamais fonctionné. A l'AVFT, nous œuvrons pour défendre des femmes victimes de [harcèlement sexuel](#) au travail, en leur apportant une aide juridique. Recevoir des financements publics venus des ministères du

Travail et de la Justice serait donc tout à fait logique. Mais cela n'est jamais arrivé ! La secrétaire d'Etat se contente de dire 'Ça va marcher'. Comment pourrions-nous être sereines ?

Une baisse de 27%

Nous, associations féministes, avons récemment dénoncé une baisse de 25% du budget dédié aux droits des femmes. Nous étions très bien informées, et encore en-dessous du compte puisqu'il s'agit en fait d'une baisse de 27%... La secrétaire d'Etat [Marlène Schiappa](#) a rétorqué à l'Assemblée en disant qu'il n'y avait pas de baisse de 25% du budget des associations. Ce n'est pas ce que nous dénoncions : nous dénoncions une baisse de 25% du budget consacré aux droits des femmes de manière globale.

Le jour même de cette intervention de la secrétaire d'Etat, le décret concernant la ligne budgétaire P137 'Egalité entre les hommes et les femmes' était publié au Journal officiel... annonçant bien une baisse de 7,5 millions d'euros par rapport à 2016, soit 27% de coupe budgétaire (29,6 millions d'euros de budget à l'époque). Nous n'inventons rien.

Il faut savoir que nous représentons le plus petit budget de l'Etat, et de loin [0,0066% du budget de la France en 2016, selon le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, NDLR]. Or, l'effort qui est demandé à ce budget est quinze fois supérieur à celui qu'on demande aux autres. Si ce ne sont pas les associations qui trinquent, ce seront les services de l'Etat dédiés aux droits des femmes. Et ces services faisant dès lors défaut, les femmes victimes seront d'autant plus enclines à se tourner vers les associations.

Surcroît d'activité, élus peu attentifs

Parallèlement, à la suite de l'affaire Baupin, qui a éclaté en mai 2016 [le député écologiste était été [accusé de harcèlement sexuel par quatre femmes](#) ; l'affaire a été classée en mars 2017 pour prescription, NDLR], le nombre de femmes qui se sont adressées à nous a été multiplié par trois ! Avec la diffusion d'un documentaire sur France 5, en janvier 2017, notre visibilité a encore grandi.

Ces appels de femmes ne sont donc pas près de s'arrêter. Nous pourrions nous en réjouir, mais comme nous n'avons pas de moyens supplémentaires, nous sommes contraintes de voir notre taux de réponse baisser... Nous ne sommes désormais en mesure d'accompagner juridiquement que 50% d'entre elles.

Lorsque nous interpellons les élus de LREM (La République en Marche), par des mails systématiques dans lesquels nous leur demandons quel sera leur positionnement concernant la coupe budgétaire, leurs réponses sont très moutonnères. Ils se contentent de faire un copié-collé de la réponse gouvernementale envoyée à tous les députés LREM... Avant, nous avions des députées et sénatrices de la majorité qui étaient à notre écoute, nous pouvions leur faire passer des idées pour qu'elles proposent des amendements. Certaines se battaient pour les femmes à l'Assemblée.

Une secrétaire d'Etat affaiblie

La secrétaire d'Etat a été mise en difficulté à plusieurs reprises, à tort ou à raison (je pense à tort [sur la question des violences obstétricales](#)) mais personne dans le gouvernement ne prend sa défense. On la sent dans une extrême solitude, et c'est un problème : ça veut dire que les droits des femmes n'intéressent pas la majorité. Elle ne nous a pas donné de mode d'emploi pour que nous, associations féministes, la renforçons politiquement. Or, être assujettie aux autres ministères lui impose d'avoir du poids pour discuter avec ses confrères ministres. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Sans parler de l'image, pour qui pose un regard féministe sur la situation : une femme obligée d'aller quémander des fonds de tiroirs à ses collègues. C'est symboliquement dramatique !

Le bilan des 100 jours d'[Emmanuel Macron](#) n'est donc pas glorieux. Mais nous ne baisserons pas la garde."

Propos recueillis par Cécile Deffontaines

Les cent jours de Macron, c'est pas la fête Par [Matthieu Ecoiffier](#) — 16 août 2017 à 07:16

Lécher, lâcher, lyncher. Sur la machine à laver de la République, le cycle est de plus en plus court.

Les cent jours de Macron, c'est pas la fête

Macron n'y a pas échappé. Le bilan des cent jours, ce week-end du 15 août. Un marronnier journalistique planté par Roosevelt en 1933 dans une allocution radiodiffusée : le président américain faisait en fait référence aux cent premiers jours de la session du Congrès, et non à ses propres débuts. C'est depuis un examen de passage incontournable.

«Je ne crois pas aux cent jours», avait habilement prévenu l'intéressé dans le JDD avant d'être élu, tout en faisant la leçon à ses prédécesseurs. «Les derniers présidents ont construit les conditions de leurs échecs dans les premières semaines à cause de l'outrance, du déni du réel ou de la procrastination» avait-il taclé, ciblant Sarkozy, Chirac et Hollande. Et promettant de profiter de ces débuts pour «jeter des bases perennes». C'est dire si ce président, qui se veut cent pieds au-dessus de la mêlée, décidant de tout mais responsable de rien, était attendu au tournant. C'est donc sa fête.

Cent jours, six lois au forceps, pas mal de couacs (APL, crédits militaires, affaires, impérite à l'Assemblée...). Et une cote de popularité en berne – encore plus basse que celle de François Hollande à la même époque – malgré une bonne image à l'international. Un bilan en demi-teinte analysent les experts qui ont lu les sondages. Leurs résultats ne sont guère surprenants. Macron a bénéficié dès le premier tour du vote utile de gauche et de droite contre le FN : le voilà revenu au véritable étiage d'En marche. Que le raz-de-marée aux législatives, avec leur scrutin majoritaire en trompe l'œil, n'aura pas dissimulé bien longtemps.

Que reste-t-il après cent petits jours de cet œcuménisme de novice, de cette union parfois sincère des bonnes volontés de gauche et de droite, de ce dépassement des clivages ? A lire, écouter, regarder les médias qui répugnent à changer de grille de lecture : rien ou pas grand chose. Lécher, lâcher, lyncher. Sur la machine à laver de la République, le cycle est de plus en plus court.

Voilà donc le manager de la *start-up nation* sèchement et justement rappelé au réel, avec ces premiers résultats trimestriels décevants. Mais liminaires. En tout cas pas suffisants pour disqualifier sa tentative de porter l'aspiration au progrès économique, à la justice sociale et à la transition écologique largement partagée dans la société française.

C'est que Macron et ses marcheurs ne sont pas encore entrés dans le dur. *It's the economy stupid !* C'est bien aux résultats concrets de la réforme du code du travail censée en fine créer de l'investissement et des emplois, ainsi qu' à sa capacité d'entraîner une relance dans la zone euro que le nouveau chef de l'Etat sera jugé.

Comme l'est Angela Merkel. En piste pour un quatrième mandat, la chancelière allemande domine largement son rival social-démocrate. En juin, l'Allemagne a dégagé un excédent de 21,2 milliards d'euros, selon l'institut statistique Destatis. Sur le même mois, la France a connu un déficit de 4,7 milliards d'euros, selon les chiffres des Douanes. Mais elle a créé 91 700 postes supplémentaires au deuxième trimestre dans le privé. Une hausse de 0,5 %, du jamais vu depuis 2011. Un progrès à mettre au crédit de... Hollande. Pas de Macron. [Matthieu Ecoiffier](#)

Les femmes, les féminismes et le Président Par [Camille Froidevaux-Metterie](#) / 1

On a beaucoup discuté du contre-sens féministe que représentait la qualification d'une certaine femme au second tour de l'élection présidentielle, on a abondamment commenté l'âge d'une certaine autre présente aux côtés du candidat élu, mais a-t-on assez parlé du commun des citoyennes, de leurs attentes en matière de parité, d'égalité et de lutte contre le sexisme ? Si on en juge par les thèmes qui ont été au centre des débats et des discours de tous bords, certainement pas. Des promesses ont été faites cependant et nous savons désormais quelles sont celles qui sont susceptibles d'être transformées en mesures et en actions. D'où quelques questions qu'il est temps de poser : l'élection d'Emmanuel Macron est-elle une bonne nouvelle pour les droits des femmes ? de quel féminisme entend-il être le propagateur ? peut-on espérer plus que les annonces de bon sens contenues dans le programme d'En Marche ?

Avant de répondre, je me permets à mon tour de dire quelques mots du couple atypique qui s'installe à l'Élysée. Les vingt-quatre années qui séparent les époux ont donné lieu à une avalanche de commentaires au mieux désobligeants au pire franchement sexistes. La palme revient selon moi à Marine Le Pen lors du débat de l'entre-deux-tours qui s'est permis cette réflexion ahurissante relative à la relation professeur-élève qui ne serait « pas vraiment [son] truc » à elle. Qu'une prétendante à la plus haute fonction de l'État se permette ainsi une allusion à la vie privée de son adversaire est déjà en soi une aberration. Mais qu'une femme manifeste ainsi un tel mépris pour une relation de couple défiant les normes me semble plus choquant encore. Si la candidate frontiste s'est autorisé une telle saillie, c'est qu'elle entendait bien capitaliser sur le soupçon qui a entouré le couple Macron, un soupçon qui en dit beaucoup selon moi sur l'état des mentalités quant aux normes qui continuent de régir la vie amoureuse et sexuelle des femmes.

Les représentations que nous avons du corps féminin, et spécifiquement du corps féminin vieillissant, sont un énorme défi pour la pensée de l'égalité

J'ai déjà eu l'occasion d'évoquer l'opprobre qui pèse sur celles qui aiment malgré l'âge, ces femmes auxquelles on dénie la qualité d'êtres-de-désir [au simple motif qu'elles ont franchi le cap fatal de la cinquantaine](#). Je crois que c'est cela qui dérange ici et non la différence d'âge à proprement parler. Qu'une professeure quadragénaire ait vécu une histoire amoureuse avec l'un de ses élèves ne heurte pas plus que cela, en revanche, que cette histoire se soit inscrite dans la durée et qu'une sexagénaire soit en couple avec un trentenaire, voilà qui est à la limite du concevable. Le vocable de *cougar* qui est invariablement associé aux femmes qui vivent avec des hommes plus jeunes qu'elles dit tout. Il évoque la bête, il signale le danger, il exprime la peur. La femme mûre désirant un cadet suscite l'effroi, l'homme jeune assumant sa relation avec elle, la stupéfaction, jusqu'au déni : c'est faux, cela cache quelque chose... en un mot, ce n'est pas *pensable*. Dans nos sociétés prétendument avancées, passé un certain âge, les femmes cessent d'être des sujets de désir, on leur dénie la possibilité même d'aimer et de désirer ; pire encore, on s'étonne qu'elles soient aimées et désirées en retour, comme si cela n'était tout simplement pas possible ! Les représentations que nous avons du corps féminin, et spécifiquement du corps féminin ménopausé (car c'est aussi de cela dont il s'agit, de la disqualification *a priori* du corps vieillissant désirant), me semblent constituer un énorme défi pour la pensée de l'égalité.

Mais revenons à nos moutons politiques et à la place des femmes sous la présidence Macron. Il a été dit et répété que la parité était une préoccupation centrale d'En Marche et on ne peut que s'en réjouir. Mais, si je peux me permettre, c'est la moindre des choses ! Sur le versant de la représentation nationale, la loi exige depuis près de dix-sept ans que les partis présentent autant de femmes que d'hommes aux élections. Dans le cas des législatives, il ne s'agit que d'une préconisation assortie d'une menace de sanctions financières. Voilà pourquoi notre Assemblée ne compte à ce jour que 27% de femmes députées, parce que [les grands partis se sont toujours accommodés du non-respect de la loi](#). Le moins paritaire a été et demeure l'ex-UMP (27 élues en 2012 sur 188 députés), les Républicains ne redoutant pas de présenter seulement 38% de candidates dans quelques semaines... Les socialistes ont-ils fait mieux ? Pas vraiment, dissimulant derrière leurs 45% de femmes présentées en 2012, des désignations sur circonscriptions non gagnables (d'où 104 femmes sur 280 élus socialistes). Quant aux petits partis (et *a fortiori* les nouveaux partis), ils n'ont d'autre choix en réalité que de respecter la parité, ne pouvant se permettre d'être privés d'une partie de la dotation publique accordée chaque année en proportion des voix et des sièges obtenus.

En Marche présentera donc autant de femmes que d'hommes aux élections législatives et précise même que la parité ne sera pas que « de surface » pour concerner toutes les circonscriptions qui « paraissent favorables ». On prend note. Avec une petite inquiétude cependant. Le mouvement se glorifie d'une logique paritaire à tous les échelons : au niveau des délégués nationaux, dans les instances d'investitures, parmi les cadres territoriaux. Mais si j'en juge par ce que nous savons de son organisation au plus haut niveau, ce qui frappe, c'est tout de même la rareté des femmes ! Si l'on excepte Brigitte Macron, deux figures féminines ont été présentes au plus près du candidat durant la campagne : la discrète Sophie Ferracci, cheffe de cabinet du ministre puis du candidat Macron, et la désormais célèbre Sibeth Ndiaye, chargée des relations presse sacrée « révélation » d'un récent documentaire. Et puis voilà ! Pour le reste, des cravates, des cravates, des cravates...

Malgré cela, le premier gouvernement du quinquennat sera paritaire nous assure-t-on. Fort bien, mais si je peux me permettre à nouveau, c'est la moindre des choses ! C'est en quelque sorte un acquis des années Hollande sur lequel son successeur aurait mauvais jeu de revenir. La vraie avancée en la matière serait de nommer une femme à la tête de ce gouvernement. J'avoue ne pas trop y croire, pour une raison simple, les qualités attendues (expérience politique, bonne connaissance du Parlement, compétences managériales et incarnation du renouvellement) ne laissent percer que peu de prétendantes face à une cohorte de prétendants. Je déplace donc mes espoirs vers les fonctions régaliennes. Depuis janvier 2016 et le départ de Christiane Taubira, les ministères des Finances, des Affaires étrangères, de la Justice, de l'Intérieur et de la Défense sont dirigés par des hommes. Si deux voire trois de ces bastions étaient confiés à des femmes, le signal serait fort. Au niveau gouvernemental aussi, il faudra faire plus que de passer une couche de vernis féminin. Qu'en sera-t-il notamment des cabinets ministériels ? Dans le dernier gouvernement, on ne comptait que 36% de femmes en leurs seins (30% quand le ministre était un homme), une sous-féminisation plus accentuée encore au niveau des directeurs de cabinets (6 femmes sur 33). C'est là qu'il faut œuvrer pour que la parité ne soit pas que d'affichage !

Osez un grand Ministère de l'égalité et des droits qui serait confié à un homme !

Là et au sein d'un Ministère des Droits des femmes de plein exercice. Que celui-ci ait également en charge les familles (entendez homoparentales comprises) et l'enfance, pourquoi pas – n'en déplaît à celles qui s'effraient de voir resurgir l'ancienne assignation domestique des femmes, ne voyant pas que nous avons changé de monde. Ce ministère pourrait aussi intégrer la lutte contre les discriminations liées au genre et à la sexualité, ce serait reconnaître l'extension du domaine de la lutte et fournir un cadre à la politique annoncée en matière d'extension de la PMA à toutes les femmes (quels que soient leur mode de conjugalité et leur sexualité). Pourquoi ne pas alors le requalifier en grand Ministère de l'égalité et des droits ? Enfin, la vraie belle avancée selon moi, ce serait de nommer un homme à sa tête, un symbole puissant qui témoignerait de ce que le combat féministe ne doit plus être l'exclusive des femmes.

Un ministère donc mais pour quelle politique ? Puisqu'il est question de faire de l'égalité femmes-hommes une *cause nationale*, tous les espoirs sont permis. À lire le programme du mouvement En Marche, on s'inquiète pourtant un peu. Trois axes ont été

définis sur le terrain féministe, dans l'ordre d'apparition : 1 - aider les femmes à concilier vie familiale et vie professionnelle, 2 - permettre aux femmes de vivre de leur travail, 3 - lutter sans relâche contre le harcèlement et les agressions qui touchent (sic) les femmes. Les deux premiers volets sont éminemment représentatifs du féminisme *libéral* qui, depuis les années 1970, se bat pour que les femmes soient les égales des hommes dans le monde du travail. Nul ne songerait à le déplorer, mais quel classicisme dans les propositions ! Transparence de l'attribution des places en crèche et augmentation de leur nombre, contrôle du respect par les entreprises de l'égalité salariale, mise en œuvre de la parité aux grandes postes de l'État. Deux mesures détonnent un peu, dont on voit bien cependant qu'elles visent les mêmes catégories de femmes : l'instauration d'un congé de maternité unique aligné sur le régime le plus avantageux (au bénéfice notamment des indépendantes) et la création d'une option d'individualisation de l'impôt sur le revenu (au bénéfice des classes moyennes).

N'oubliez pas les femmes faibles, humbles et sans diplômes, n'oubliez pas de considérer la cause des femmes *par en-bas*

Ce qui me frappe dans ce programme, c'est qu'il aborde les problèmes *par en-haut*. De Betty Friedan* à Sheryl Sandberg**, le féminisme libéral entend promouvoir l'accès des femmes aux postes et aux fonctions les plus élevées dans le monde de l'entreprise. Selon une conception finalement très individualiste du combat, ses représentantes multiplient les appels au mentorat féminin, prônent les vertus du networking et du coaching, exaltent la capacité d'*empowerment* de femmes qui sont autant de puissantes, de glorieuses et de leaders (il faudra un jour que je me penche sur l'extension virale de cette rhétorique du pouvoir dans le champ féministe...). Ce que je veux dire ici, c'est ceci : n'oubliez pas les femmes faibles, humbles et sans diplômes qui permettent aux plus dotées de mener de belles carrières en s'occupant de leur progéniture, de leur ménage, de leur linge, de leurs courses, de leurs repas... N'oubliez pas celles qui jonglent avec les horaires aberrants de leurs emplois à temps partiel (féminins à 80%) et qui courent après les bonnes volontés pour s'occuper des enfants qu'elles élèvent seules (85% des familles monoparentales). N'oubliez pas les jeunes filles qui n'ont pas eu la chance d'être orientées, accompagnées, encouragées et qui n'ont d'autre rêve, en l'absence de toute qualification, que de devenir mères pour être alors, enfin, socialement reconnues ! En un mot, n'oubliez pas de considérer la cause des femmes *par en-bas*.

Un peu d'intersectionnalité ne ferait pas de mal à ce féminisme d'État aux contours bien lisses et aux projets un peu trop convenus***. Car les Françaises ne sont pas toutes éduquées, blanches et urbaines (et je ne dis rien de celles qui ne sont pas françaises). Ouvrir les crèches plus tôt et les fermer plus tard, développer des modes de garde collaboratifs dans les quartiers où les femmes exercent des emplois à horaires décalés, modifier le code du travail pour que les intervalles entre deux séquences journalières de travail n'excèdent pas une heure et que les plannings soient distribués au moins trois semaines à l'avance, développer des politiques éducatives à destination des jeunes filles vivant dans les quartiers défavorisés, autant de mesures qui tiennent compte des discriminations croisées que subissent les femmes en raison non seulement de leur genre, mais aussi de leur appartenance sociale et de leur origine ethnique.

Et puis il faudrait enfin prendre politiquement au sérieux les thématiques associées au corps féminin. Les programmes de lutte contre les violences faites aux femmes viennent combler une part du déficit, sans doute la plus importante. Mais si le programme d'En Marche en fait un axe à part entière de sa politique en matière d'égalité entre les sexes, je m'inquiète tout de même un peu de la tiédeur des mesures envisagées : campagne nationale de communication et de sensibilisation au sujet, généralisation du téléphone d'alerte, augmentation du montant des amendes pour harcèlement (lequel se trouve classé au registre des « incivilités » aux côtés de la dégradation du mobilier urbain et des crachats, on s'étrangle...). Plus encore, je m'étonne du manque d'innovation et de réflexion autour de ces thèmes *corporels* qui ont récemment fait irruption dans le débat public.

C'est grâce à la mobilisation féministe que la question des règles a été inscrite à l'agenda politique, sur le versant économique avec la baisse de la TVA de 20% à 5,5% sur les produits de protection hygiénique (obtenue de haute lutte en décembre 2015), et sur le versant médical avec les révélations récentes concernant la toxicité de certains tampons (voir le [documentaire d'Audrey Gloaguen](#)). L'endométriose, maladie de l'utérus se caractérisant par des douleurs cycliques invalidantes, a fait l'objet l'année dernière d'[une campagne de sensibilisation publique](#) qui a révélé que des millions de femmes en souffraient, en silence. L'idée d'un congé menstruel récemment soulevée en Italie a pourtant généré des cris d'effroi féministes en France. Je ne trouve pas pour ma part qu'elle aille à rebours de l'égalité, c'est au contraire la non-reconnaissance de certains *impératifs* féminins qui pénalise les femmes dans le monde du travail. Quoiqu'il en soit de l'opportunité de la mesure et de son coût pour la Sécurité sociale, je considère qu'elle a eu le mérite d'ouvrir la discussion sur ce qui demeure tabou, il était temps.

Et puisqu'il est question de congé, comment comprendre ce grand silence autour de la question du congé de paternité ? Les onze jours dont bénéficient les pères en France depuis 2002 paraissent bien courts comparés aux cinq semaines *réservées* aux Québécois depuis une réforme du régime d'assurance parentale de 2013. Rémunéré à hauteur de 70% du salaire, ce dispositif a connu un succès immédiat et concerne aujourd'hui plus de 80% des pères. Ajouté aux semaines *partagées* avec les mères, le congé de paternité a désormais une durée moyenne de 13 semaines. Il se trouve, et il faut pouvoir le repérer en dépit de la minceur des indicateurs statistiques, que les hommes sont en train de devenir des femmes comme les autres. Pour le dire de façon moins provocatrice, il se trouve qu'ils aspirent eux aussi à une meilleure conciliation des temps. Une enquête IFOP de 2014 a montré que, pour 54% des cadres interrogés, la place prise par l'activité professionnelle dans leur vie était trop importante. Plus de 70% d'entre eux réclamaient ainsi que le travail à temps partiel leur soit plus facilement accessible, que le nombre et la durée des réunions soient limités et que les rendez-vous tarifs soient interdits. Au sein des nouvelles générations, les horizons se dessinent de plus en plus selon un modèle asexué où projets affectifs (amoureux d'abord, puis éventuellement parental) et perspectives professionnelles se tiennent ensemble, selon des proportions évoluant avec l'âge et le statut social.

Je crois qu'il n'est pas excessif de parler d'une révolution dans les mentalités masculines. Plus grande disponibilité vis-à-vis des enfants, présence quotidienne accrue, implication régulière et croissante dans les tâches quotidiennes, les pères ont bel et bien investi la vie familiale, rendant désormais pensable la perspective d'un équilibre des charges domestiques entre les hommes et les femmes. Vous allez objecter que les exemples foisonnent qui montrent que les rôles continuent d'être sexuellement différenciés, vous allez rappeler que la situation se révèle sous des jours bien différents selon que l'on observe des populations urbaines ou rurales, vous allez enfin souligner que le facteur de classe se révèle déterminant en la matière, ces évolutions concernant d'abord, et quasi exclusivement à ce jour, les catégories les plus favorisées de la société, il n'empêche. La déssexualisation des rôles familiaux et des fonctions sociales ouvre devant nous un horizon si nouveau que nous avons du mal à le concevoir. Toute politique d'égalité se doit pourtant d'intégrer cette donnée nouvelle de la mixité domestique et cesser de réfléchir à la conciliation des vies privée et professionnelle à travers le seul prisme féminin.

Pour lutter contre le harcèlement, il faut une politique d'éducation au respect des corps et des sexualités

Enfin, immense sujet associé à mon féminisme *corporel*, l'éducation des jeunes gens aux processus de sexuation de leur corps et à l'entrée dans la vie sexuelle. Aujourd'hui, dans les collèges et les lycées, on se concentre sur les aspects techniques et sanitaires de la question. Il s'agit de « prendre en charge de façon conjointe et responsable sa vie sexuelle ». On enseigne donc

aux collégiens le processus physiologique de la reproduction et on leur apprend à se protéger (des maladies sexuellement transmissibles et des grossesses). Il existe sans doute des initiatives ponctuelles relatives au respect que chacun.e doit à son propre corps et au corps de l'autre ; le défi de « l'intimité virtuelle » (phénomène du *revenge porn*) est peut-être aussi relevé ici ou là, tout comme doivent se tenir parfois des discussions relatives à la découverte de la sexualité via la pornographie, mais ce sont des gouttes d'eau... Il faut en effet « transformer les mentalités pour faire changer les comportements ». Mais ce n'est pas d'infliger des amendes exigibles immédiatement pour harcèlement de rue qui fera beaucoup avancer les choses. C'est prendre le problème à son terme alors qu'il conviendrait de remonter à la source en réfléchissant à une politique d'éducation au respect des corps et des sexualités. Le renouvellement, ce doit être aussi celui des idées, des approches et des dispositifs.

Appendice : déception, désillusion, colère même... Non seulement nous n'avons pas de Première Ministre mais seule une fonction régalienne échoue à une femme dans le gouvernement d'Edouard Philippe (Sylvie Goulard, ministre désarmée...). Les nominations bienvenues de l'éditrice Françoise Nyssen à la Culture ou de l'universitaire Frédérique Vidal à l'Enseignement supérieur et à la recherche ne parviennent pas à faire oublier le pire : la disparition d'un Ministère des droits des femmes de plein exercice. À rebours des promesses de campagne, nous voilà doté.e.s d'un simple Secrétariat d'État en charge de "l'égalité des femmes et des hommes". Il a été confié à Marlène Schiappa, spécialiste de la thématique vie privée/vie professionnelle pour avoir tenu un blog puis créé une association intitulée "Maman-travail". Sera-t-elle capable de porter la grande *cause nationale* au-delà de ce segment de l'articulation des temps ? Endossera-t-elle le combat pour l'ouverture de la PMA à toutes les femmes ? Élargira-t-elle la réflexion publique à ces sujets *corporels* qui mobilisent aujourd'hui les jeunes féministes ? Je l'espère même si, je l'avoue, la douche a été un peu trop froide pour entretenir l'espoir.

* *Betty Friedan est l'auteure de The feminine mystique (1967), ouvrage dans lequel elle dénonçait l'illusion du bonheur domestique des Américaines et les enjoignait à s'extirper de la sphère du foyer pour investir la sphère socioprofessionnelle. La National Organization for Women (NOW), à la création de laquelle elle participe en 1966, affecte au féminisme américain (dans cette version libérale) l'objectif d'un partenariat égalitaire entre les hommes et les femmes dans tous les domaines.*

** *Sheryl Sandberg est l'actuelle directrice des opérations de Facebook. En 2013, elle publie Lean in. Women, Work and the Will to Lead (En avant toutes : les femmes, le travail et le pouvoir), ouvrage emblématique de ce féminisme libéral que je qualifie de « par en-haut ».*

*** *Dans le sillage du Black Feminism américain et de la pensée d'Angela Davis (Women, Race and Class, 1981), les féministes intersectionnelles refusent l'idée qu'il puisse y avoir un dénominateur commun à toutes les femmes. Le « Nous les femmes » de la Deuxième vague ne veut rien dire car il n'y a que des individus situés au cœur d'un enchevêtrement de rapports inégaux. C'est ce que condense le concept d'intersectionnalité forgé par Kimberlé Crenshaw : il faut toujours croiser les oppressions liées au genre, à la classe et à la race et considérer les situations de domination multiple.*

QUELQUES RAPPELS SUR LA DETTE

Quand on parle dans le débat public de la dette publique, c'est généralement pour évoquer son niveau particulièrement élevé : 2 100 milliards d'euros soit presque 100% du PIB ([pour être exacts : 2170,6 milliards soit 98,4% du PIB I](#)). Les médias répètent donc en boucle « *Mais qu'est-ce qu'on fait ? On la laisse filer ?* ». Parce qu'évidemment dans le discours médiatique, cette dette est forcément liée à un trop plein de dépenses publiques « *L'État vit au-dessus de ses moyens !* », « *L'État vit à crédit* ». Ils préconisent au contraire de gérer l'État « *comme un bon père de famille* » parce qu'avec un tel niveau de dette « *ce sont nos enfants qui vont payer* », « *on hypothèque les générations futures* »...

Dans ces discours la dette est donc présentée comme un problème technique : elle serait le résultat d'une mauvaise gestion par les gouvernements successifs. **Pourtant elle est au contraire une question politique car elle est le résultat de choix politiques !** Elle est le résultat d'une construction politique progressive menée les 40 dernières années en matière fiscale et monétaire.

LA DETTE EST LE PRODUIT DES BAISES DES RECETTES FISCALES

Quand on dit « l'État vit au-dessus de ses moyens », on sous-entend que l'État dépense trop. Or le problème de la dette n'est justement pas un problème de dépenses excessives mais le problème d'un déficit de recettes. Le souligner, ce n'est pas jouer sur les mots, c'est faire un constat simple. Sur les 30 dernières années, le niveau des recettes publiques a diminué de façon très nette tandis que les dépenses publiques étaient globalement stables.

Ainsi, contrairement aux idées reçues, les dépenses publiques n'augmentent pas. Plus exactement, quand on regarde en valeur absolue, elles augmentent (le montant net en euro) mais dès qu'on regarde le niveau des dépenses publiques dans le PIB, on s'aperçoit qu'il est stable et a même tendance à diminuer : le niveau des dépenses publiques était de 55% du PIB en 1993, il était à 52,3% du PIB en 2010.

En revanche, depuis le milieu des années 1980 on a assisté à une série de réformes fiscales que certains qualifient même de contre révolution fiscale et qui ont eu pour conséquence de faire très largement chuter le niveau des ressources de l'État :

- En matière d'impôts sur le revenu (on est passé de 13 tranches en 1986 à 5 tranches et son taux marginal est passé en 20 ans de 65% à 41% !)
- En matière d'impôt sur les sociétés, le taux moyen d'imposition est passé de 45% en 1989 à 33% aujourd'hui (et il est aujourd'hui bien + faible pour les entreprises du CAC 40, autour de 8% que pour les petites entreprises – autour de 28%)
- On a également assisté à la multiplication des « niches fiscales », ainsi en 2010 les exonérations fiscales représentaient un manque à gagner pour l'État de 145 milliards d'euros !
- Parallèlement, on a également assisté à la multiplication des exonérations de cotisations sociales que l'État prend en partie à sa charge...

L'ensemble de ces mesures ont produit un véritable appauvrissement de l'État...

LA DETTE EST LE PRODUIT DES TAUX D'INTÉRÊTS

Depuis les années 1970, la France se refuse à emprunter comme elle le faisait auparavant auprès de sa banque centrale, la banque de France. L'État, ou plus exactement le Trésor, n'a plus le contrôle des taux d'intérêts et ne peut plus financer ses emprunts par de la création monétaire. Ces règles sont anciennes et datent de préconisation des années 1970, traduite dans une loi de 1973. Mais c'est à partir des années 1980 que l'État va véritablement mettre sa dette sur les marchés financiers. Depuis, cette règle a été inscrite dans les traités européens au moment de la création de la banque centrale européenne et est notamment reprise dans le traité de Lisbonne.

L'État est donc contraint d'emprunter auprès des marchés financiers et donc aux taux du marché : il subit donc les fluctuations du marché et est de facto soumis aux observations des agences de notation qui « quotent » sa dette.

Or ces taux d'intérêts sont bien plus élevés que ceux que l'État connaissait lorsqu'il empruntait auprès de sa banque centrale ou maîtrisait le marché des banques nationales comme au sortir de la seconde guerre mondiale ou il pouvait emprunter à un taux faible voire nul. Ces taux

d'intérêts sont créent un « effet boule de neige », c'est-à-dire un effet d'entraînement et accroissent mécaniquement la dette [1]. On estime que ces taux d'intérêts représentent environ un tiers de la dette accumulée en France.

LA CRISE A LARGEMENT AGGRAVÉ LE POIDS DE LA DETTE EN FRANCE

Lors de la crise financière de 2010, on a assisté à un véritable plan de sauvetage des banques par les Etats. De fait, c'est une vraie socialisation des pertes des banques privées qui a lieu pour « sauver » le système.

Or ce sauvetage des banques a pesé extrêmement lourd sur les économies et a donc gravement fait augmenter le niveau d'endettement des États. Ainsi les États membres de l'Union européenne y ont consacré 589 milliards d'euros pour les seules années 2008-2009...

C'est à ce moment-là que le niveau d'endettement public d'un pays comme la France a bondi de 65% à près de 100% de son PIB.

Comme on le constate, **la dette publique n'est pas une dérive liée à des problèmes de gestion, mais bien le résultat de choix politiques**. Elle est donc bien un problème politique qu'il faut aborder politiquement et non pas comme un problème technique réservé aux spécialistes...

C'est ce que recommandent notamment les mouvements citoyens qui proposent des audits de la dette publique. Il s'agit d'observer de près le niveau d'endettement, d'en examiner les raisons pour **déterminer si oui ou non la dette est le résultat de décisions prises contre l'intérêt général**. Lorsque c'est le cas la dette publique peut être **déclarée « illégitime »** et partiellement répudiée. [Ainsi le collectif pour l'audit citoyen de la dette estime à 59% la part illégitime de la dette en France.](#)

Ce qu'il faut sans doute également retenir c'est que cette dette publique est particulièrement utile pour les classes dominantes car elle sert de menace permettant d'imposer un « désendettement de l'Etat » et donc des politiques de réductions des dépenses publiques, autrement dit des politiques d'austérité. **La dette permet donc indirectement, sous des dehors de préconisations techniques de « bonne gestion », de « retour à l'équilibre », d'imposer des choix politiques et une remise en cause à la fois du modèle social, de la capacité des Etats à intervenir dans l'économie, à faire des investissements publics utiles...**

[1] Ce constat était principalement vrai dans les années 1980-90 ; depuis la France connaît des taux d'intérêts plus faibles mais le stock de dette accumulé par l'effet de ses taux d'intérêts n'en est pas moins particulièrement élevé.

17 juillet 2017 LA MORALISATION DE LA VIE DÉMOCRATIQUE : ON EST LOIN DU COMPTE ! [PAR THOMAS PERROUD]

Si le projet visant à redonner confiance dans notre vie démocratique contient certaines propositions intéressantes, il laisse cependant de côté trois problèmes de taille, que nous voudrions détailler ici : les conflits d'intérêts de la haute fonction publique, des universitaires et l'indépendance de la presse. Thomas Perroud, Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)

La réforme envisagée par le gouvernement, désormais appelée projet de loi « pour redonner confiance dans la vie démocratique », se présente comme une saine réaction face à différentes affaires médiatiques. Elle comprend plusieurs volets importants mais trop limités. Alain Supiot et Lauréline Fontaine ont, à raison, insisté sur le besoin d'aller plus loin dans la réforme du Conseil constitutionnel, revoir sa composition pour éliminer tout risque de conflits d'intérêts et la motivation des décisions. Nous avons suffisamment dénoncé sur ce Blog l'importance du lobbying et des bureaux dans cette instance pour ne pas souscrire à leurs propositions (« La réforme devrait doter le Conseil constitutionnel d'un statut juridictionnel à la hauteur de ses missions », Le Monde 14 juin 2017). Mais, nous semble-t-il, ce projet présente aussi le sérieux défaut de ne s'intéresser qu'à la face émergée de la vie démocratique d'un pays moderne : le débat parlementaire. La vie démocratique de la France est certainement altérée par l'absence d'impartialité et les conflits d'intérêts des parlementaires. Mais cela fait bien longtemps qu'elle excède le seul cadre du Parlement. Les impensés de cette loi sont les mêmes que ceux qui entachent les projets de réformes constitutionnelles, le projet de VIe République d'Arnaud Montebourg au premier chef : la loi est d'abord faite dans les Administrations, par des experts, ce que l'on appelle l'État administratif. Nous voudrions souligner ces deux points : s'il faut relancer la lutte contre les conflits d'intérêts dans l'Etat, il faut aussi s'attaquer aux conflits d'intérêts dans la société et notamment ceux des chercheurs (et de tout ce qui gravite autour de qu'on appelle aujourd'hui l'expertise dans le débat public). Nous terminerons en évoquant ce qui constitue certainement le chantier le plus important d'une véritable réforme de la vie démocratique française : l'indépendance retrouvée de la presse. La vie démocratique d'un pays est liée avant tout à la qualité de son débat public. Or, il n'y a plus de débat public loyal en France, comme dans les autres démocraties d'ailleurs, ce qui constitue certainement un symptôme de ce que Jack Balkin appelle, pour les États-Unis, la décomposition, la putréfaction de la Constitution (« Constitutional Rot », in *Can It Happen Here? : Authoritarianism in America*, Cass R. Sunstein, ed., à paraître, 2018).

I. Les conflits d'intérêts dans l'Administration

Le projet en question laisse de côté une phase entière de l'élaboration des politiques publiques en France : la phase administrative. La lutte contre les conflits d'intérêts de la haute fonction publique devrait être au centre de cette réforme. L'ouvrage récent de Pierre France et Antoine Vauchez documente de façon très précise le brouillage des frontières entre le public et le privé que l'augmentation du pantouflage entretient (*Sphère publique, intérêts privés. Enquête sur un grand brouillage*, Presses de Sciences Po, 2017) et les conséquences en termes de capture de l'intérêt public par les intérêts privés (A. Vauchez, De quelques conditions préalables à la confiance dans la vie démocratique, *Blog Do You Law*, 9 juin 2017). Le barreau, en recrutant de nombreux hauts fonctionnaires, sert d'agent pour le lobbying de l'État. Les cabinets d'affaires sont aujourd'hui, de fait, omniprésents dans la vie publique et dans l'élaboration des politiques publiques, comme ils l'ont été dans l'affaire de l'arbitrage Tapie. La moralisation de cette phase de l'élaboration des politiques publiques passe par trois réformes : la lutte contre les conflits d'intérêts en renforçant le contrôle du pantouflage (nous souscrivons à cet égard au diagnostic et aux propositions de Camille Mialot dans Le Monde [1]), davantage d'expertise et de transparence dans l'administration, la participation des citoyens à l'élaboration des politiques publiques. Ceci permettrait de remédier à un problème fondamental de la Constitution de la Ve République qui, à défaut de formaliser la phase administrative de l'élaboration des politiques, a favorisé ce que Delphine Dulong a appelé les « centres occultes du pouvoir », comme le club Jean Moulin qu'elle étudie (*Moderniser la politique, Aux origines de la Ve République*, L'Harmattan, 1997, p. 154).

Mais prenons plutôt un exemple pour voir l'influence du lobbying sur l'action administrative et la nécessité de sortir d'une vision de la démocratie centrée sur le Parlement. L'ouverture de la profession de notaire, opérée par la loi Macron, est emblématique d'une réforme voulue par le gouvernement, ratifiée par le Parlement et dont l'esprit a été contourné au moment des décrets d'application. Le Conseil supérieur du notariat avait pris comme lobbyiste la société Havas (on signalera en passant que cette société est aussi une agence de publicité...). Une fois la bataille perdue au Parlement sur le principe d'une ouverture du marché, le lobbying s'est concentré sur un point précis : la possibilité pour les notaires présents sur le marché de se porter candidat aux nouvelles charges. Les décrets d'application l'ont autorisé, au détriment d'éventuels nouveaux entrants. Diane de Fortanier, du site Contexte, cite ainsi cette phrase d'un représentant d'Havas : « C'est une bataille que nous avons gagnée »... et que les jeunes notaires ont perdue. On ignore quel est le chaînon qui a cédé, permettant le détournement de la réforme au stade de l'exécution. En tout cas, cet exemple montre bien que ce n'est pas le Parlement qui doit être incriminé.

Cette absence de transparence, combinée à l'importance des conflits d'intérêts dans l'Administration tend à vicier la vie démocratique française. Mais au moins cet aspect est-il bien connu et documenté et a fait l'objet de projets de réforme. Il existe ainsi des institutions destinées à contrôler le pantouflage, même si elles sont inefficaces.

Il reste néanmoins à ce stade de nombreux impensés : le contournement de cette loi a été favorisé par l'absence de procédure participative, de transparence des organes consultatifs comme le Conseil d'État et d'étude d'impact systématique, obligatoire, des projets de décret. En France, très curieusement, l'étude d'impact est requise pour les projets de loi, mais pas pour les projets de règlement, ce qui témoigne une fois encore de notre incapacité à penser le pouvoir administratif. Aux États-Unis, une étude d'impact sur un projet de loi est inimaginable, en raison de la force de l'idéal parlementaire, l'obligation ne s'appliquant qu'à l'Administration. Concernant la participation, la France pourrait prendre modèle sur les États-Unis où tout projet de règlement est soumis à une procédure participative.

Il devient donc urgent de formaliser les phases administratives : il faut plus de transparence, d'évaluation et de participation en amont, lors de l'élaboration des projets de loi, comme en aval, au moment de l'élaboration des normes d'application.

Rarement évoqués, alors même qu'ils sont au cœur de l'expertise dans l'élaboration des politiques publiques, les conflits d'intérêts des universitaires posent également problème.

II. Les conflits d'intérêts des universitaires

Le problème de l'avenir sera de trouver une doctrine pour défendre la voix des faibles, car les puissants ont toujours une doctrine prête à les servir. Ainsi, dans un entretien récent accordé à *Times Higher Education*, Alberto Alemanno avance : « Academics who lobby today, often do it because they have a financial return ». Il ajoute : « Most of the academics who engage today, they don't do it on a pro bono basis, they do it for money. This is not academic lobbying. » Une anecdote personnelle nous permet d'illustrer la thèse d'Alberto Alemanno, qui brocarde très justement ces « academics-turned-lobbyists as "merchants of doubt" » [2]. Nous avons été contacté il y a un certain temps par un cabinet de lobbying pour écrire contre la loi pour une République numérique. Le cabinet en question nous fournissait tout : le matériel documentaire, l'orientation souhaitée (bien évidemment). Nous avons refusé, un autre a accepté. L'article a paru dans un grand quotidien économique. Combien d'articles sont aujourd'hui publiés par des universitaires et versés dans le débat public sur commande ? Les journaux en question sont-ils rémunérés ? En tout cas, nulle part n'est indiqué le conflit d'intérêts.

L'affaire du Médiateur a tout de même mis en évidence de façon dramatique comment les entreprises achetaient les experts. Le réquisitoire du Parquet dans ce procès dépeint de façon extrêmement précise la façon dont ce laboratoire a organisé son influence. Le professeur Michel Aubier est lui aussi poursuivi en justice, et a été condamné en première instance, pour avoir menti sur ses liens d'intérêts avec un groupe pétrolier, alors même que le Sénat lui demandait un avis indépendant sur les effets du diesel sur la santé. Les mesures prises jusqu'à présent permettent de se défendre des conflits d'intérêts des experts lorsque ceux-ci siègent dans une Administration. Mais qu'en est-il du débat public ? Jamais il n'est fait état, dans les journaux comme à la télévision, des conflits d'intérêts éventuels des experts auxquels on demande leur avis.

Ce problème est particulièrement visible en droit et en économie. En droit, aucune revue juridique ne demande de déclaration de conflit d'intérêts, alors même qu'il est évident que certains articles ont été écrits à la suite d'une consultation. Cette dérive de la consultation a déjà été critiquée par Michelle Gobert (« Le temps de penser de la doctrine », in *Droits* 1994, n°20, p. 97 s.) comme par Alain Supiot (« Grandeur et petitesesses des professeurs de droit », *Les Cahiers du Droit*, 2001, vol.42, n°3, pp. 595-614). La nouveauté est l'importance prise par la doctrine dans le débat public. Le problème n'est ainsi plus seulement celui de la consultation. L'exposition médiatique des universitaires est devenue extrêmement rémunératrice dans le cadre du lobbying justement (Michel Aubier est un habitué des plateaux de télévision). Combien d'universitaires vont aujourd'hui à la télévision en service commandé ? Combien d'économistes, que l'on voit régulièrement sur les plateaux, siègent dans des conseils d'administration de grandes entreprises ? Le brouillage des frontières dont parlent Antoine Vauchez et Pierre France est tout aussi dramatique en matière de recherche. Les chercheurs sont rémunérés et renforcent les positions de certaines entreprises. Il n'y a donc pas de voix pour défendre les intérêts diffus.

Les conditions d'un débat démocratique loyal ne sont plus réunies en France si la transparence n'est pas faite sur les intérêts que défendent les universitaires. Une récente étude du Conseil d'analyse économique, rédigée par Jean Tirole, Agnès Bénassy-Quéré et Olivier Blanchard formule une recommandation extrêmement intéressante, concernant les économistes et qu'il faudrait étendre à l'ensemble des expertises versées au débat public, à savoir la rédaction par l'Association française de science économique d'un modèle adaptable de charte de déontologie et de déclaration d'intérêts, auxquelles journalistes seraient invités à se référer.

Enfin, le débat public pâtit, dans l'ensemble des grandes démocraties occidentales, de la crise de la presse.

III. L'indépendance de la presse et des médias

Enfin, nous voudrions évoquer un dernier chantier qui a peu d'écho encore en France, c'est l'intégrité de la presse. La liberté de la presse demande son indépendance et c'est la première condition d'une vie démocratique « morale », utilisons ce terme puisque c'est sur ce plan que le gouvernement a choisi de mettre le débat, de prime abord. On sait qu'aujourd'hui il n'existe en France aucun quotidien indépendant : en dehors de *L'Humanité* et de *La Croix*, tous les grands quotidiens français appartiennent à des entrepreneurs. Or, des idées ont été avancées pour remédier aux problèmes de la presse : Bruce Ackerman, aux États-Unis, a fait des propositions pour son financement, Julia Cagé, en France, plaide pour des formes sociales qui garantiraient leur indépendance (*Sauver les médias*, Seuil, La République des Idées, 2015).

Bruce Ackerman, dans un article central, « Reviving Democratic Citizenship » (*Politics & Society*, 2013, Vol 41, Issue 2, pp. 309 – 317) propose un système de financement de la presse par les citoyens. Lorsque les citoyens lisent un article sur internet, ils peuvent voter pour dire si cet article leur a été utile. Il y aurait un système centralisé qui rémunérerait les auteurs sur la base de ces votes. La peur du gouvernement aux États-Unis permet de comprendre le choix pour une décentralisation complète du système. On pourrait aussi imaginer que chaque personne puisse avoir le droit de s'abonner gratuitement à un grand quotidien national. L'importance de la presse pour la vivacité de notre vie démocratique impose de mettre en place une solution pour son indépendance financière qui ne peut provenir de la philanthropie de certains milliardaires ou de la publicité.

Enfin, la proposition de Julia Cagé, qui n'a malheureusement pas reçu l'écho médiatique et politique que mérite son travail, est aussi à examiner. Elle a bien montré les limites du modèle des fondations, qui n'empêche pas les généreux donateurs d'intervenir dans le contenu et l'orientation éditoriale du journal. L'introduction en bourse aussi a des effets pervers car, pour les publications américaines qui ont choisi ce modèle, il s'est traduit par de sérieuses réductions d'effectif. La possession du capital assure par ailleurs un contrôle complet de l'entreprise — comme ne l'a que trop montré l'épisode de Canal+ avec l'intervention musclée d'une personne qui n'était qu'actionnaire. Julia Cagé propose un modèle de société de média permettant d'une part d'en sécuriser le financement et, d'autre part, d'encadrer fermement le pouvoir des propriétaires. Il s'agirait d'une « société à but non lucratif, sans versement de dividendes ni possibilités pour les actionnaires de récupérer leur apport (de la même façon que dans les fondations).

»

On voit donc qu'il existe tout un faisceau de recherches dont l'objet est précisément d'établir un cadre sain à la vie démocratique de nos États, corrompus aujourd'hui par certains intérêts financiers devenus dominants. Clairement, le projet porté par le gouvernement ne prend pas la mesure des problèmes réels de nos sociétés.

[1] Moralisation : « Il faut imposer la transparence et le non-cumul aux plus hautes sphères de l'Administration », *Le Monde*, 14 juin 2016.

[2] A. Alemanno, 'Lobbyists for hire' undermine academic authority, June 18, 2017, Times Higher Education.

CRASSI